

Vol. 23 n° 1 Edmonton, le vendredi 06 janvier 1989 24 pages 0,50

Bonjour!
aux Franco-Albertains
de
HIGH RIVER

• Sondage agricole '88

Chute de 20,2 % de la valeur nette moyenne des exploitations agricoles

EDMONTON - Au cours des quatre dernières années, la valeur nette moyenne des exploitations agricoles de l'Alberta a baissé de 20,2 pour cent. L'avoir moyen que les agriculteurs de cette province possèdent dans leur exploitation a également baissé, tombant de 83,9 pour cent à 81,8 pour cent. Ce sont là quelques-unes des données qui se dégagent du sondage que la Société du crédit agricole (SCA) a effectué en 1988.

La SCA a effectué ce sondage, qui porte sur la structure financière de l'agriculture canadienne, en collaboration avec Agriculture Canada, Statistique Canada et le ministère de l'Agriculture de l'Alberta.

De 1984 à 1988, l'actif agricole moyen a baissé, en Alberta, de 18 pour cent, chutant de 689 800 $ à 564 700 $. Le passif agricole moyen a baissé de 7,3 pour cent, tombant de 110 900 $ à 102 800 $ pendant la même période.

Le sondage montre également que la valeur nette moyenne des fermes de l'Alberta a chuté de 578 ~~900 $ en 1984~~ à 461 900 $ en 1988. Cette chute de 20 pour cent de la valeur nette est presque deux fois supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble des fermes canadiennes. La valeur nette correspond à la différence entre l'actif et le passif, et elle représente le montant estimatif dont disposerait un agriculteur après avoir vendu sa ferme et remboursé toutes ses dettes agricoles.

La structure financière des fermes de l'Alberta a subi l'influence de la conjoncture qui a marqué les différents secteurs de production. Le changement de la valeur nette est plus ou moins prononcé, selon le type de production. Certains types d'entreprises ont vu leur valeur nette augmenter, tandis que d'autres l'ont vue baisser. La hausse la plus marquée est survenue dans la production porcine, où la valeur nette moyenne des entreprises est passée de 389 700 $ en 1984 à 550 100 $ en 1988, pour un gain de 41,2 pour cent. La valeur nette moyenne des entreprises laitières a, pour sa part, augmenté de 3,6 pour cent entre 1984 et 1988, passant de 686 300 $ à 711 000 $.

Les entreprises de récoltes marchandes ont subi, quant à elles, une perte de valeur nette de 29,2 pour cent (633 900 $ en 1984 comparativement à 449 900 $ en 1988). Enfin, la valeur nette des élevages de boeuf a reculé de 8,3 pour cent, tombant de 524 000 $ à 480 300 $.

On peut se procurer le livre du Sondage agricole de 1988 en envoyant un chèque de 35 $ (rédigé à l'ordre de la Société du crédit agricole) à l'adresse suivante:
Société du crédit agricole
Édifice de la 101e Rue
Bureau 1550
10250, 101e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 3P4

SOMMAIRE

• Étroite collaboration

Kevin Lowe a toujours été disponible pour des entrevues avec CHFA et CBXFT



À l'occasion des Fêtes, les employés de CHFA ont tenu à partager leur joie en remettant un don de 500 $ au Christmas Bureau d'Edmonton. La section des sports de CBXFT et de CHFA a par la même occasion tenu à rendre hommage au célèbre défenseur des Oilers d'Edmonton, Kevin Lowe, qui a toujours, depuis son arrivée avec l'équipe en 1978, collaboré étroitement avec les chroniqueurs sportifs francophones de Radio-Canada. Le directeur de la radio française, M. Denis Collette (à gauche) lui a remis une plaque en souvenir. Nous reconnaissons aussi de gauche à droite, Normand Lacombe des Oilers, Kevin Lowe, président d'honneur du Christmas Bureau, Benoit Pariseau et Guy Cormier, respectivement commentateurs sportifs à CHFA et CBXFT et Pierre Noël, directeur des communications à Radio-Canada/Alberta.
(Photo: Pierre Brault)

• Remous à Ottawa

Bouchard se fait taper sur les doigts

À lire en page 3...



Au national...

• *La nouvelle loi*

Le Québec permet d'afficher dans la langue de son choix à l'intérieur des commerces seulement

OTTAWA (APF) - Désormais, l'affichage pourra être bilingue à l'intérieur des commerces au Québec avec prédominance pour la langue française, mais devra être unilingue français à l'extérieur. Pour être à l'abri de nouvelles contestations juridiques, le gouvernement utilisera une clause dérogatoire qui rendra inapplicables dans le domaine de l'affichage, les articles des chartes canadienne et québécoise sur les droits et les libertés qui font référence à la liberté d'expression.

«Le français pourra être appliqué d'une façon unilingue dans tous les commerces, mais la prohibition d'utiliser une autre langue sera éliminée à l'intérieur» a déclaré le Premier ministre du Québec Robert Bourassa lors d'une conférence de presse à Québec, où il a rendu public la nouvelle politique gouvernementale en matière d'affichage, suite au jugement de la Cour suprême du Canada.

S'il trouve difficilement applicable le bilinguisme à l'extérieur des commerces, «elle pourrait conduire au bilinguisme intégral qui n'est pas la formule préférée par les Québécois» dit-il, M. Bourassa trouve également difficile d'exiger des commerçants l'obligation de n'afficher qu'en français à l'intérieur de leurs établissements, sous peine de poursuites devant les tribunaux.

«Il nous faut concilier à la fois la protection de la culture française et, en même temps, le respect des droits individuels» a déclaré M. Bourassa, qui a qualifié la présente décision de «très difficile».

Quant à l'utilisation de la clause dérogatoire, aussi appelée la clause «nonobstant» contenue dans la Charte canadienne des droits et libertés de 1982, M. Bourassa affirme que c'est la Cour suprême qui a proposé cette alternative dans son jugement sur la langue d'affichage. La Charte permet à une province de soustraire une de ces lois des dispositions de la Charte pour une durée maximale de cinq ans. M. Bourassa n'a toutefois pas précisé combien de temps il entendait soustraire sa nouvelle loi sur l'affichage, des dispositions contenues dans l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés sur la liberté d'expression.


Robert Bourassa

Cette décision crée une grande insatisfaction tant chez les anglophones que les francophones.

«C'est un jour sombre pour les Québécois, car leur gouvernement a décidé de fouler aux pieds un droit fondamental reconnu par l'Assemblée nationale par le biais de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne» a déclaré le président d'Alliance Québec, Royal Orr.

Le chef de l'opposition péquiste à l'Assemblée nationale a été très dur envers M. Bourassa, quelques minutes après cette annonce qui ménage la chèvre et le chou.

«M. Bourassa a emprunté la voie la plus pernicieuse et la plus hypocrite vers l'anglicisation au Québec» a déclaré M. Guy Chevrette, qui considère que «la paix linguistique est rompue au Québec». M. Chevrette a dénoncé «l'incapacité chronique» de M. Bourassa de résoudre des problèmes et l'a accusé d'être incapable de se battre pour des principes et des convictions.

Enfin, M. Chevrette voit dans cette décision un message aux immigrants à l'effet «qu'il n'est pas nécessaire de parler français au Québec».

• *Le seul défenseur?*

McKenna continue sa croisade pour les droits linguistiques des minorités au Canada

OTTAWA (APF) - Le Premier ministre du Nouveau-Brunswick regrette que le Québec ait choisi d'avoir recours à la clause nonobstant pour résoudre le conflit entre la promotion du français et la protection de la liberté individuelle, mais n'absout pas pour autant les provinces de l'Ouest qui ont limité plus tôt cette année les droits linguistiques de leur minorité francophone.


Frank McKenna

Dans un communiqué publié par le Service d'information du Nouveau-Brunswick (SINB), le Premier ministre McKenna blâme tout autant le Québec que la Saskatchewan et l'Alberta pour avoir choisi de limiter les droits linguistiques des minorités. Ironiquement, c'est le Premier ministre du Nouveau-Brunswick et non celui du Québec, qui se porte à la défense des droits des Fransaskois et des Franco-Albertains. Celui-ci lance un appel au gouvernement fédéral à qui il incombe, dit-il, de reconfirmer la vision du Canada «où les droits de tous les Canadiens et Canadiennes, y compris ceux des minorités linguistiques sont à la fois préservés et promus».

Chef de la seule province officiellement bilingue au Canada, M. McKenna voit dans les récents événements la preuve que les droits et les libertés fondamentales doivent être renforcés dans l'accord du lac Meech. Le Nouveau-Brunswick est la seule province, avec le Manitoba, à ne pas avoir ratifié cet accord. Depuis son arrivée au pouvoir en 1987, M. McKenna ne cesse de réclamer plus de protection dans l'accord pour les droits des femmes, des autochtones et des minorités francophones.

La Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick «trouve encourageant» les propos de M. McKenna en ce qui a trait à la protection et la promotion des droits de la communauté francophone au pays.

La Société souhaite que le leadership dont fait preuve M. McKenna se traduira dans les faits par une plus grande protection et promotion des droits de la communauté acadienne.

La SAANB veut que le Nouveau-Brunswick enchâsse dans la Constitution canadienne la Loi provinciale 88 qui reconnaît l'égalité des deux communautés linguistiques de la province, modifie la Loi sur les langues officielles du N.-B. pour qu'elle réponde mieux aux besoins exprimés par les Acadiens et élabore une politique linguistique complète et globale.

• *Réaction*

La Loi 101 est une nécessité au Québec selon la SSTA

OTTAWA (APF) - La Société Saint-Thomas d'Aquin de l'Île-du-Prince-Edouard considère que la Loi 101 est une nécessité au Québec, malgré ses points faibles. La SSTA trouve donc «juste et logique» la position du Premier ministre Robert Bourassa dans le dossier de la langue d'affichage, suite au jugement de la Cour suprême.

Dans un communiqué remis à la presse, la présidente de la SSTA Mélanise Richard, compare la Loi 101 aux politiques de discrimination positive à l'endroit des femmes, les handicapés et les minorités visibles, et se demande si ce n'est pas une façon d'améliorer la société, malgré les controverses que suscitent ces politiques.

La SSTA ne voit pas comment les anglophones hors Québec peuvent affirmer que la Loi 101 néglige les droits des minorités linguistiques par rapport à l'Accord du lac Meech, et soutient que les Acadiens seraient bien heureux d'obtenir «des droits linguistiques identiques» à ceux des anglophones du Québec.

La SSTA pense qu'il faut reconnaître l'importance de la Loi 101, reconnaître que les récentes décisions sont uniquement de nature québécoise, et reconnaître que les anglophones du Québec sont mieux desservis que les francophones hors Québec, avant d'entamer des négociations constitutionnelles pour la protection de toutes les minorités linguistiques au pays.

• *Affichage*

Les Acadiens du N.-B. respectent la décision de Québec

OTTAWA (APF) - La Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick «respecte la décision du gouvernement du Québec» d'exiger le français dans l'affichage extérieur des commerces et le bilinguisme à l'intérieur avec préséance au français.

Dans un communiqué, la SAANB affirme qu'il est clair que le Québec «a le devoir de protéger et de promouvoir la langue et la culture française puisqu'il est le seul gouvernement français en Amérique du Nord mandaté pour le faire».

Tout comme la Fédération des francophones hors Québec, la SAANB refuse d'établir un parallèle entre les droits des Anglo-Québécois et ceux des minorités francophones hors Québec.

«En Saskatchewan et en Alberta, les gouvernements de ces provinces sont allés jusqu'à supprimer les droits linguistiques de la minorité francophone avec les lois 2 et 60», rappelle le président de la SAANB, Me Michel Doucet.

À la 3...

• Remous à Ottawa

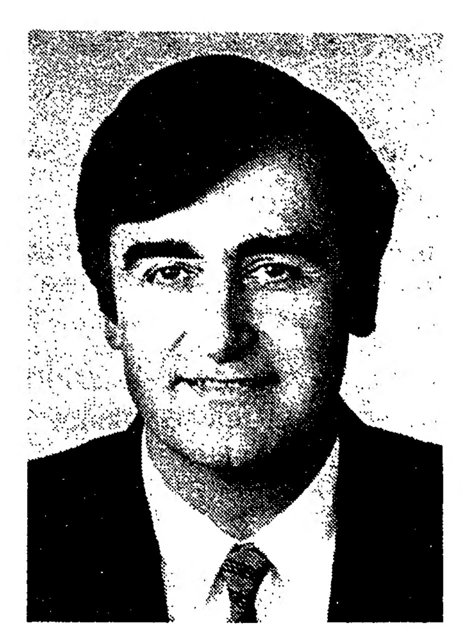
Lucien Bouchard se fait taper sur les doigts

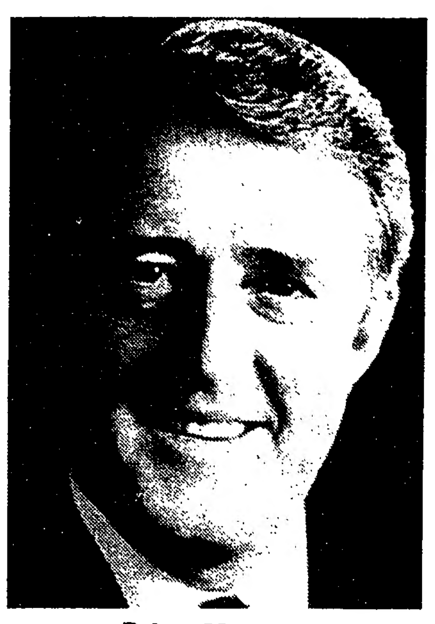
OTTAWA (APF) - Le secrétaire d'État Lucien Bouchard s'est fait taper sur les doigts par les partis d'opposition pour avoir déclaré lors d'une entrevue, que le Québec était tout à fait justifié d'utiliser la clause dérogatoire prévue dans la Charte canadienne des droits et libertés, pour assurer la survie du français au Québec.

M. Bouchard a déclaré à un journaliste de la Presse Canadienne que le recours à cette clause était «un acte légal et légitime dans l'exercice d'un mécanisme inclu dans la Constitution du pays».

Le whip et député libéral d'Ottawa-Vanier a réclamé le départ de M. Bouchard, parce que cette déclaration est incompatible selon lui avec les fonctions de secrétaire d'État, chargé de la protection et la promotion des deux langues officielles.

«Le ministre, a dit M. Jean-Robert Gauthier à sa sortie de la Chambre, n'a pas semblé comprendre son rôle de protéger et de promouvoir les groupes minoritaires de langues officielles, tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec. Quant à moi, il devrait être remplacé par un ministre qui lui, comprendra le rôle de secrétaire d'État». Puisque M. Bouchard n'était pas en Chambre pour affronter l'opposition, les Libéraux ont tenté de le faire désavouer par le Premier ministre.


Lucien Bouchard


Brian Mulroney

M. Gauthier a demandé à M. Mulroney lors de la période des questions en Chambre, s'il était prêt à congédier son ministre, pour le remplacer par quelqu'un qui protégerait les droits des minorités au pays. Ce dernier a répondu en citant les ententes conclues cette année par le secrétaire d'État avec la Saskatchewan, la communauté fransaskoise, l'Île-du-Prince-Edouard et la Nouvelle-Écosse, pour démontrer que M. Bouchard avait justement à coeur la protection et la promotion des minorités.

Cette fichue clause dérogatoire fait jaser beaucoup de monde à Ottawa depuis que tout le Canada a découvert, à sa grande surprise, qu'une province comme le Québec pouvait avoir l'audace de suspendre des droits fondamentaux comme la liberté d'expression dans le domaine de l'affichage, dans le but de protéger le visage français d'une ville comme Montréal.

Le Premier ministre Mulroney n'a pas cessé de répéter sur tous les tons qu'il s'était prononcé contre cette clause dérogatoire lors du débat constitutionnel qui a mis au monde la Charte canadienne des droits et libertés de 1982, et n'a jamais manqué l'occasion de rappeler que c'était le précédent gouvernement libéral qui avait accepté l'ajout de cette clause dans la Charte. La clause dérogatoire, rappelons-le pour le bénéfice des lecteurs, permet à une province de soustraire pour une durée de cinq ans une de ses lois de certains articles de la Charte, dont l'article 2 portant sur les libertés fondamentales.

«Ce n'est pas le Québec qui a demandé que cette clause soit cédée aux provinces a dit le Premier ministre en Chambre, c'est d'autres provinces (ironiquement, le Manitoba). Ce n'est pas M. Bourassa qui l'a demandé, il n'était pas présent. Si je suis contre la clause, je suis bien sûr contre son utilisation si celle-ci va à l'encontre des droits fondamentaux qui sont renfermés dans la Charte québécoise des droits et libertés et la Charte canadienne.»

Ceci dit, Mulroney ne jette pas la pierre à son ami Robert Bourassa pour avoir osé utiliser cette clause dérogatoire. S'il y a quelqu'un à blâmer, poursuit-il, c'est le gouvernement précédent qui a cédé devant les provinces.

«On n'a jamais fait de concessions aussi importantes alors qu'on permet aux provinces de bafouer nos droits inaliénables», a dit M. Mulroney en Chambre lors de la période des questions.

Pour le Premier ministre canadien, la signature de l'accord du lac Meech par toutes les provinces est la véritable voie de l'avenir qui assurera au Québec toutes les protections nécessaires à la survie et à l'épanouissement de la langue française, rendant ainsi inutile la clause dérogatoire.

«Une fois en pleine sécurité culturelle dans un Canada uni, il ne fait aucun doute que la clause nonobstant ne sera plus utile» a affirmé le Premier ministre.

• Affichage au Québec

Les francophones hors Québec sont divisés

OTTAWA (APF) - Les francophones hors Québec sont divisés devant la nouvelle politique d'affichage du gouvernement du Québec. Alors que la Fédération des francophones hors Québec dit appuyer la décision du Québec, et que la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick dit respecter cette même décision, les francophones de l'Alberta et du Manitoba ne cachent pas leur opposition. Quant à ceux de la Saskatchewan, ils adoptent une position modérée sur la question.

Tout en reconnaissant que le Québec a besoin de pouvoirs additionnels pour protéger la langue française, le président de la Société Franco-Manitobaine, Denis Clément, croit que M. Bourassa est allé trop loin en retirant des droits à sa minorité anglophone.

«Si tu acceptes le bilinguisme à l'intérieur des commerces, il serait un peu normal de l'accepter à l'extérieur» estime M. Clément, qui ajoute que le Québec aurait pu utiliser bien d'autres moyens pour défendre la primauté du français avant le jugement de la Cour suprême. «Le problème ce n'est pas la loi, c'est le manque d'action du Québec.»

M. Clément croit que le Premier ministre du Manitoba sera moins enclin maintenant à faire preuve de générosité avec sa minorité francophone. Malgré tout, la Société Franco-Manitobaine a l'intention de poursuivre ses revendications, en ne se gênant pas pour dire tout haut que le Québec a toujours fait preuve de générosité envers sa minorité. Est-ce que les Franco-Manitobains sont dans l'eau chaude? «On était dans l'eau chaude avant, on l'est un peu plus maintenant» s'est contenté de répondre M. Clément.

En Alberta, on n'est absolument pas d'accord avec la position du Québec en matière d'affichage. Rejoint au téléphone par APF, le Président de l'Association canadienne-française de l'Alberta (A.C.F.A.) a tenu des propos très fermes contre la position québécoise.

«Ce n'est pas en enlevant des droits à la minorité anglophone, qu'on fait la promotion du français» a déclaré M. George Arès, qui imagine déjà les ennuis que les Franco-Albertains auront à l'avenir pour faire progresser leurs droits. «C'est comme jeter du pétrole sur le feu. Ça enflamme le sentiment anti-français» a ajouté M. Arès, à propos de la décision du Québec de ne permettre que l'affichage unilingue français à l'extérieur des commerces.

«Les anglophones ont beaucoup de difficultés à comprendre la raison d'être de la loi 101» constate encore M. Arès.

Faisant référence aux conclusions de la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme, il soutient que le Québec devrait penser aux répercussions de ses politiques linguistiques sur la francophonie hors Québec, et ne pas prendre des décisions «comme si c'était un pays indépendant».

«Les Québécois doivent arrêter de penser à eux-mêmes. Il faut dépasser les frontières provinciales lorsqu'on parle de la langue française au Québec».

La réaction est plus modérée et favorable en Saskatchewan, ou le Président de l'Association culturelle franco-canadienne se refuse à condamner le geste posé par le Québec.

M. Rupert Beaudais dit qu'il avait espéré que le Québec protège son caractère français, sans pour autant utiliser la clause dérogatoire. Il reconnaît toutefois la légitimité du Québec de légiférer pour protéger son caractère français.

Lui aussi craint une réaction négative des provinces de l'Ouest contre la minorité francophone, mais trouve qu'il serait beaucoup trop facile pour les premiers ministres de ces provinces de se servir des récents événements au Québec pour enlever des droits aux francophones, alors que ces mêmes droits ont été abolis au début de l'été par les législatures provinciales de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Tout comme M. Arès, M. Beaudais constate l'incompréhension des anglophones de l'Ouest face à toute la question linguistique. «Il y a beaucoup de gens dans l'Ouest dit-il, qui ne croient pas que le français est en danger au Québec, et ne croient pas que les francophones de l'Ouest se font assimiler dans les écoles d'immersion».

Les Fransaskois seraient prêt à échanger le droit qu'ils ont d'afficher dans la langue de leur choix, en retour de tous les droits dont jouissent présentement les Anglo-Québécois. De toute façon, ils n'ont même pas l'occasion de poser des affiches en français, tellement la francophonie est microscopique en Saskatchewan.

• Position ferme

Mulroney contre l'utilisation de la clause dérogatoire

OTTAWA (APF) - Le Premier ministre du Canada s'est dit contre l'utilisation de la clause dérogatoire par le Québec dans le domaine de l'affichage.

Réagissant pour la première fois en Chambre à la nouvelle politique en matière d'affichage annoncée par le gouvernement du Québec, M. Mulroney a indiqué qu'il trouvait «incompatible», la clause dérogatoire avec l'existence d'une Charte des droits et libertés. M. Mulroney a dit qu'il avait espéré que le Premier ministre du Québec trouve une solution sans utiliser la clause dérogatoire.

Cette clause soutenue dans la Charte canadienne des droits et libertés, permet à une province d'adopter une loi ou il est déclaré que celle-ci s'applique indépendamment d'une disposition dans la Charte. Dans le cas présent, le Québec a décidé de soustraire sa nouvelle loi sur l'affichage de l'article 2 de la Charte sur la liberté d'expression, pour se protéger contre toute poursuite judiciaire.

Ceci dit, M. Mulroney ne s'est pas gêné pour dire que le Québec était un «leader» au Canada en ce qui a trait au traitement de sa minorité linguistique.

«Le Québec n'a aucune leçon à prendre de qui que ce soit en ce qui a trait à la façon dont il traite ses minorités» a affirmé le Premier ministre canadien.

Editorial

Guy Lacombe

Des résolutions pour 1989

Sous bien des rapports, l'année 1988 a été une année particulièrement difficile pour les Franco-Albertains, en particulier sur le plan politique. Mais le bon côté de cela, c'est que ces difficultés ont eu pour effet de réveiller plusieurs d'entre nous et d'affermir les convictions de plusieurs autres. À l'aurore de 1989, la francophonie albertaine est plus dynamique, plus fière, plus engagée, plus solidaire de son association provinciale, l'A.C.F.A. On sent chez les Franco-Albertains et Franco-Albertaines une détermination beaucoup plus profonde à résister à l'assimilation, à faire respecter leurs droits, à maintenir leur identité, bref à se tenir debout!

L'année 1989 donnera à tout le monde la chance de poser des gestes concrets dans ce sens-là. L'année 1989 sera, en effet, une année d'élections: élections provinciales, élections municipales, élections scolaires. Quand viendra le temps de voter, il faudra se souvenir de 1988 et ne pas rater l'occasion pour retirer notre appui à ceux ou celles qui ont travaillé contre nous et l'accorder à des candidats ou candidates mieux disposés à notre endroit.

Mais il faudra faire plus que voter. Il est temps que les Franco-Albertains s'engagent davantage dans le processus démocratique, qu'ils deviennent membres des partis politiques, qu'ils donnent un peu de leur temps et de leur argent pour aider les candidats et candidates francophiles et surtout francophones. Voilà donc une excellente résolution pour 1989: s'engager politiquement!

Sur le plan scolaire, l'élection des commissaires revêt évidemment une très grande importance. Mais en outre, il est crucial aussi qu'on utilise à plein les écoles que nous avons déjà: Maurice Lavallée à Edmonton, Sainte-Anne à Calgary, l'école de Jean Côté et la nouvelle école de Saint-Paul qui, il faut l'espérer, ouvrira en septembre. Et il faut souhaiter que nos élèves du secondaire à Edmonton et Calgary aient assez de coeur au ventre pour se prévaloir des nouveaux services auxquels ils ont maintenant accès dans leurs écoles respectives. Et cela s'entend aussi de la Faculté Saint-Jean pour nos jeunes qui sont rendus là!

Une deuxième résolution, donc, pour 1989: s'engager résolument sur le plan scolaire en utilisant au maximum les services qui sont déjà là et en continuant à revendiquer ceux qui n'y sont pas encore.

Et puis il y a nos paroisses. À Edmonton, il y en a quatre et à Calgary il n'y en a qu'une. Ces paroisses sont des lieux de rassemblement importants pour les communautés franco-albertaines. Comment expliquer cette anomalie que tant des nôtres choisissent de «s'excommunier» de la communauté francophone et préfèrent amener leur famille dans des paroisses anglaises?

Ailleurs en province, il y a toutes ces paroisses qui étaient jadis francophones et qui glissent de semaine en semaine vers un bilinguisme de mauvais aloi et qui sont devenues, à toutes fins utiles, des lieux d'assimilation où la langue française n'est souvent que tolérée. Dans plusieurs cas, la perte est consommée irrécupérable. Dans d'autres cas, tout n'est pas perdu si on s'y met si on refuse de croire que sous le manteau de la charité chrétienne, les francophones doivent sacrifier leur propre identité en faveur du principe du plus bas dénominateur commun!

Une troisième résolution pour 1989: fréquenter et appuyer les paroisses qui sont nôtres, et ailleurs reprendre celles qui nous échappent: travail difficile peut-être mais pas impossible.

Et que d'autres résolutions on pourrait suggérer: parler français à ses enfants; lire des livres en français (au moins un!), s'abonner à un magazine français, faire tous ses chèques en français, faire son rapport d'impôt en français, écouter davantage CHFA et CBXFT, etc., etc.

En fin de compte, puisse l'année 1989 être pour la francophonie albertaine une année marqué au sceau de la fierté, une année ponctuée de gestes positifs, audacieux, courageux!

La pensée de la semaine...

Une réponse aimable apaise la colère, mais une parole brutale l'excite.
(livre des proverbes)

LE FRANCO

Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928

APF HQ Association de la Presse francophone hors-Québec

Directeur-rédacteur: Pierre Brault

Éditorialiste: Guy Lacombe

Adjointe-administrative: Micheline Brault

Correspondant national: Yves Lusignan

Mise en page: Michel Raymond

Photocomposition: Louise Millaire

Toute correspondance doit être adressée à
Le Franco
10008, 109e rue
Pièce 201
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4
Tél.: (403) 423-5672

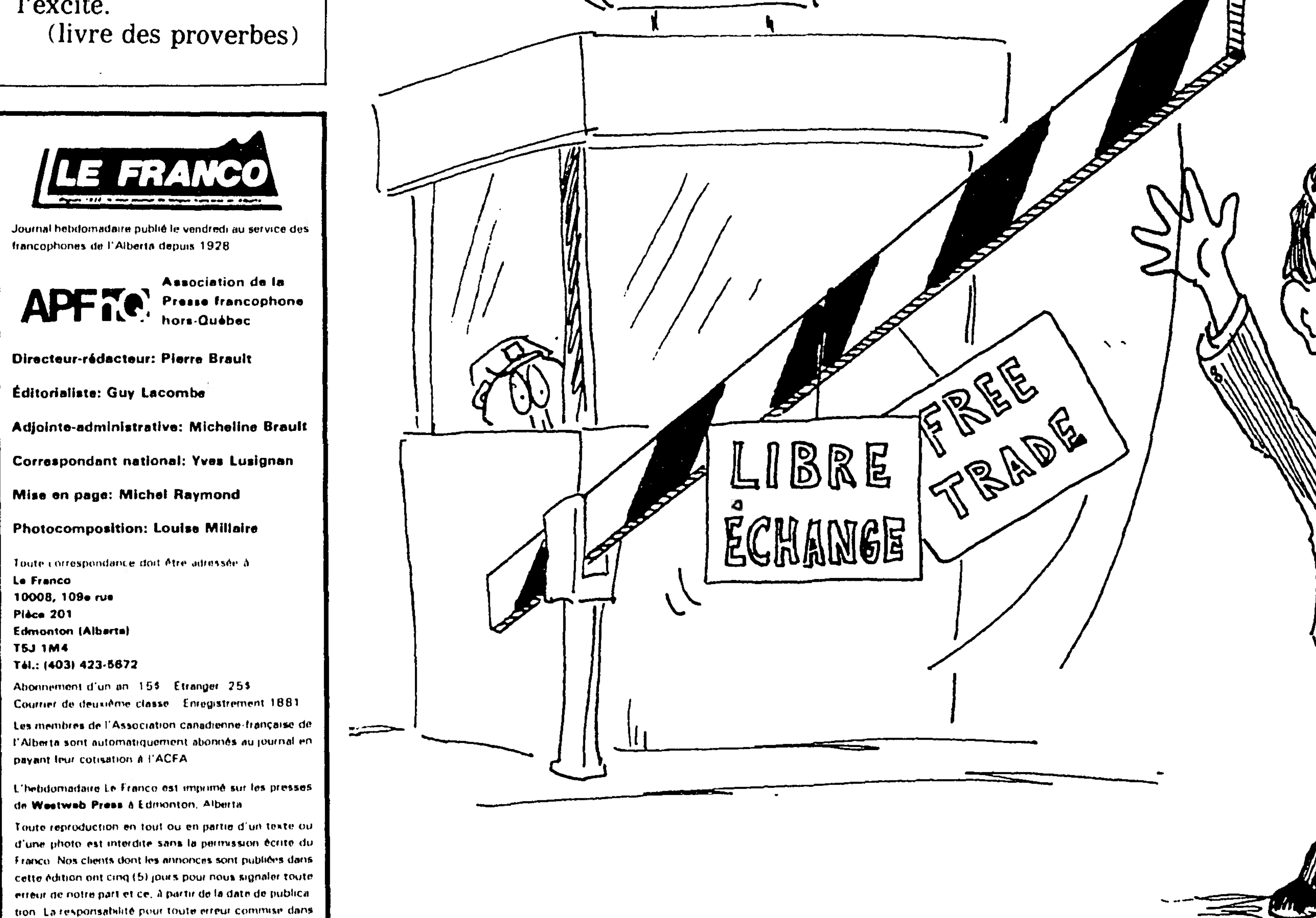
Abonnement d'un an 15$ Étranger 25$
Courrier de deuxième classe Enregistrement 1881

Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA

L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de **Westweb Press** à Edmonton, Alberta

Caricature

Nous connaîtrons les véritables résultats en 1998! D'ici là...



• *Affichage*

La FFHQ est satisfaite de la nouvelle politique du Québec

OTTAWA (APF) - La Fédération des francophones hors Québec est satisfaite de la nouvelle politique en matière d'affichage annoncée par le gouvernement du Québec.

«C'est évident qu'on est d'accord avec la protection de la langue française, et que le Québec garde un visage français» a déclaré lors d'un entretien téléphonique le directeur général de la FFHQ, Aurèle Thériault.

M. Thériault considère que les anglophones du Québec ont fait des gains avec la nouvelle politique d'affichage, puisqu'ils auront désormais le pouvoir d'annoncer en anglais à l'intérieur des commerces de cinq employés ou plus, ce qui n'était pas le cas avec l'ancienne législation québécoise.

M. Thériault ne pense pas que les réactions défavorables exprimées jusqu'ici par les représentants de la communauté anglo-québécoise vont être perçues dans le reste du Canada anglais, comme la preuve que le Québec traite mal sa minorité.

«Je pense que c'est un faux signal. Il faut rappeler au Canada anglais que ce ne sont pas les anglophones du Québec qui sont bafoués dans leurs droits» a déclaré M. Thériault, en rappelant que la Saskatchewan et l'Alberta avaient récemment diminué les droits de leur minorité francophone.

• *Une mauvaise plaisanterie?*

Pierre Girard, l'animateur de l'émission «Au Café Show» reçoit des menaces

BLANCHE MINE

EDMONTON - «Si tu crois que tu pourras te sucrer le bec à la prochaine cabane à sucre, tu devrais plutôt penser à ta santé...»

Tel est le contenu d'un message anonyme que le célèbre animateur de l'émission matinale «Au Café Show», sur les ondes de CHFA Radio-Canada, Pierre Girard, a reçu au début de cette semaine.

M. Girard n'a aucune inquiétude et avoue que ce message ne l'empêche pas de dormir. Il s'agit, selon lui, d'une mauvaise plaisanterie. Le «morningman» de CHFA ne soupçonne personne de son entourage qui pourrait lui en vouloir au point de lui proférer des menaces.

A-t-il une idée de l'auteur de cette étrange missive? «Il s'agit peut-être de mon médecin qui s'inquiète de ma propension au diabète. Si c'est le cas, j'aurais préféré recevoir une note portant l'en-tête de sa clinique» a déclaré M. Girard avec un grand rire.



De tout évidence, M. Girard prend cette menace bien à la légère. Pourtant, il a décidé de conserver précieusement la lettre... en souvenir.

• *Séminaire pour employeurs*

Le domaine de l'informatique demande des techniciens spécialisés

EDMONTON - Mme Julie Milne, directrice du Centre d'emploi du Canada d'Edmonton-Ouest, a annoncé le 7 décembre dernier qu'un séminaire se tiendrait à son bureau, à l'intention des employeurs de l'industrie de l'informatique et du matériel de bureau (réparation, vente et service), le jeudi 19 janvier 1989.

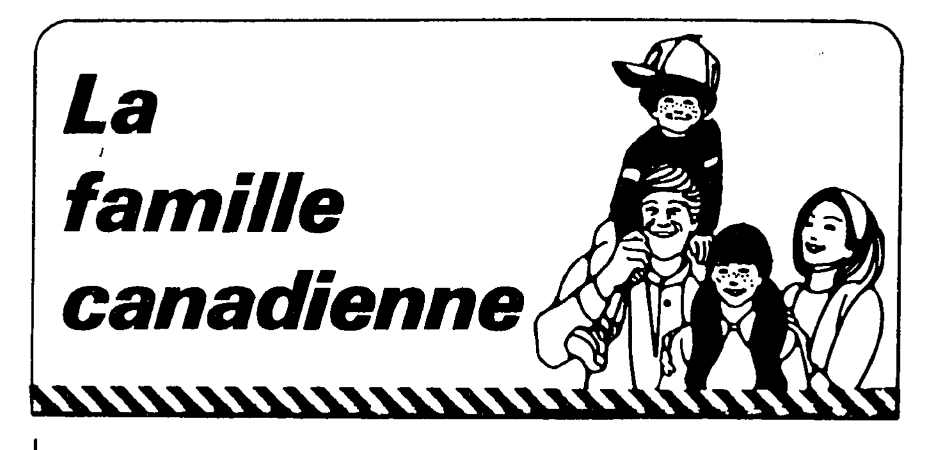
Mme Julie Milne a donné l'explication suivante: «Nous serons les hôtes d'un séminaire concernant le secteur de la réparation, de la vente et des services en matière d'équipement de bureau et de matériel informatique, qui subissent une croissance rapide à cause de l'automatisation grandissante des tâches de bureau. De plus en plus de techniciens spécialisés sont obligés de se perfectionner de façon constante afin d'être en mesure de suivre les progrès de la technologie. Ce séminaire a donc pour but de mieux faire connaître le marché du travail et les dispositions à prendre pour assurer une main-d'oeuvre qualifiée à cette industrie.»

Les participants discuteront, entre autres;

- des tendances de l'industrie,
- de la formation pour l'avenir,
- du choix de la personne qui convient le mieux à leur entreprise,
- des conditions de travail.

Des renseignements sur la planification de l'emploi seront, également, mis à la disposition des visiteurs; ce nouveau programme de création d'emplois et de formation, aide les compagnies à s'agrandir ou à faire face aux changements de la technologie et aux fluctuations du marché.

Les frais de participation sont de 25 $ par personne. Pour de plus amples renseignements ou s'inscrire à l'avance, les employeurs peuvent communiquer avec le Centre d'emploi du Canada d'Edmonton-Ouest, au 489-2227, poste 212.



La pauvreté: comme une courbe dangereuse

- dernière partie

LES DONNÉES SONT SANS PITIÉ

Bref, la pauvreté engendre des problèmes au niveau des ressources personnelles, des ressources sociales et des ressources familiales elles-mêmes. parce que la pauvreté ne dure pas longtemps pour certaines familles, ou parce qu'elles ont en réserve des ressources financières, personnelles, sociales ou familiales qui leur permettent de mieux résister au stress de la pauvreté, certaines familles s'en tirent mieux que d'autres. Mais cela ne devrait pas nous faire oublier que le risque de discorde ou de violence n'en demeure pas moins plus élevé pour les familles placées en situation de pauvreté. Les données sont impitoyables: comme dans le cas des courbes dangereuses, il nous est possible, à partir du taux de familles pauvres dans les voisinages, de prédire avec énormément d'exactitude là où l'on trouvera le plus de violence familiale durant les six prochains mois.

À propos des solutions...

Alors que le gouvernement fédéral vient d'annoncer de généreuses subventions destinés à renforcer le réseau d'hébergement des victimes de la violence conjugale, alors que partout s'installent des programmes de prévention psychosociale de la violence intra-familiale, on peut se demander si ces stratégies curatives ou préventives réussiront à réduire significativement les épisodes de violence intra-familiale. Plusieurs programmes périnataux de prévention existent; certains ont été évalués très strictement. On peut constater que leur mise en oeuvre profite aux familles atteintes par ces efforts; elles ont moins recours aux services de santé d'urgence, usent moins de violence, planifient mieux les naissances, s'alimentent mieux, fréquentent plus les services de leurs communautés. De même, on assiste à une amélioration des interventions plus tardives: les équipes de professionnels sont mieux préparées et collaborent de plus en plus avec les ressources de la communauté (exemple: Parents Anonymes).

Cependant, il faut aussi constater que les programmes de prévention et d'intervention pyschosociale sont à peu près tous bâtis à partir d'un modèle qui remet à l'individu la responsabilité de s'en sortir. On les invite à s'inscrire à ces programmes (le recrutement en lui-même représente un formidable casse-tête) et à y développer des compétences, des habiletés ou des habitudes personnelles: gérer son budget, s'allier à des services ou des sources d'entraide, accueillir et collaborer avec les infirmières, les mères visiteuses, les travailleuses sociales, retourner à l'école, analyser ses besoins de façon plus adéquate, modifier ses attitudes ou ses valeurs, changer de normes et de comportements, etc.

On oublie dès lors que la société n'exige pas ces efforts de tout le monde, mais plus particulièrement d'une population qu'elle juge, et que souvent elle place, à risques. On oublie que choisir exclusivement la voie psychosociale, c'est en même temps choisir de ne pas éliminer précisément ces éléments de risques qui définissent en grande partie le degré de vulnérabilité de ces familles. On oublie que l'absence d'équité économique, malgré tous les efforts pour en corriger les conséquences négatives, engendre de la discrimination même là où l'on pense développer des programmes d'aide. On oublie aussi le prix exorbitant à payer (en termes de services, d'infrastructure) pour réparer les pots cassés ou pour empêcher qu'ils ne craquent ou ne s'ébrèchent.

Les programmes de prévention et d'intervention psychosociale sont un moindre mal; mais, à la limite, on s'en souhaite personnellement le moins possible à moins qu'il ne s'agisse de programmes de promotion destinés à l'ensemble de la population. Dans le domaine de la violence familiale, l'engagement de la société à éliminer la pauvreté, à reconnaître le droit inconditionnel de chaque personne à un revenu garanti et à un travail rémunéré représente sans doute la stratégie de prévention la plus prometteuse. De fait, on peut prétendre que la différence entre les taux canadiens et américains (un pour trois) de violence intra-familiale vient de ce que la pauvreté canadienne est atténuée dans sa sévérité par des politiques de soutien économique plus efficaces que celles consenties par la société américaine à ses familles. Un changement profond du partage social des ressources, comme le préconisent le Conseil canadien de développement social, le Conseil du statut de la femme et de nombreuses autres organisations comme par exemple le Child Poverty Action Group aurait donc, à coup sûr, des effets positifs dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres.

Une fois cet objectif atteint, il restera encore suffisamment de boulot à celles et ceux que l'amélioration de la qualité de la vie familiale intéresse pour y mener une vie pleine!

Source: revue TRANSITION Septembre 1988

Nouvelles régionales

• *MFC de Saint-Paul*

Dîner de NOËL pour les handicapés et les personnes du 3e âge

SYLVIE DASSYLVA

SAINT-PAUL - Une centaine de personnes se sont donné rendez-vous au Centre de l'Âge d'Or le mardi 6 décembre dernier pour un dîner de NOËL pour les handicapés et les personnes du 3e âge.

Cet événement social avait été organisé par le Mouvement des Femmes Chrétiennes (MFC) de Saint-Paul sous l'habile direction de Madame Gertrude Larochelle.

Ce sont les membres honoraires à vie du MFC qui ont préparé, avec grand soin, ce délicieux repas. Ce sont Mesdames Gertrude Larochelle, Annette Gagné, Bernadette Martin, Julianna Desaulniers, Florida Belland, Léona Chartrand, Cécile Routhier et Sr Annette Mageau.

Il ne faut surtout pas oublier de mentionner la participation enthousiaste du Père Noël (Aimé Van Brabant), accompagné de Saint-Nicolas (Fernande Van Brabant).

L'abbé Rosario Simard a chanté avec ses amis et il a accompagné le choeur au piano et à l'accordéon. Ces jolis cantiques de Noël ont grandement contribué à donner l'atmosphère tant recherché pour ces occasions.

Mentionnons aussi la jovialité des maîtres de cérémonie M. Jules Van Brabant et Madame Gertrude Larochelle.

Au cours de cette manifestation de joie, on a vendu des billets pour ramasser des fonds pour la petite Victoria Desaulniers, 3 ans, qui devra subir une transplantation cardiaque d'ici peu.

On a ramassé la somme de 88 $ pour aider la petite Victoria.

C'est grâce à la générosité des marchands de Saint-Paul et du Club de l'Âge d'Or, qui a fourni gracieusement son local, si le MFC a pu organiser cette manifestation de joie à l'occasion du temps des Fêtes.

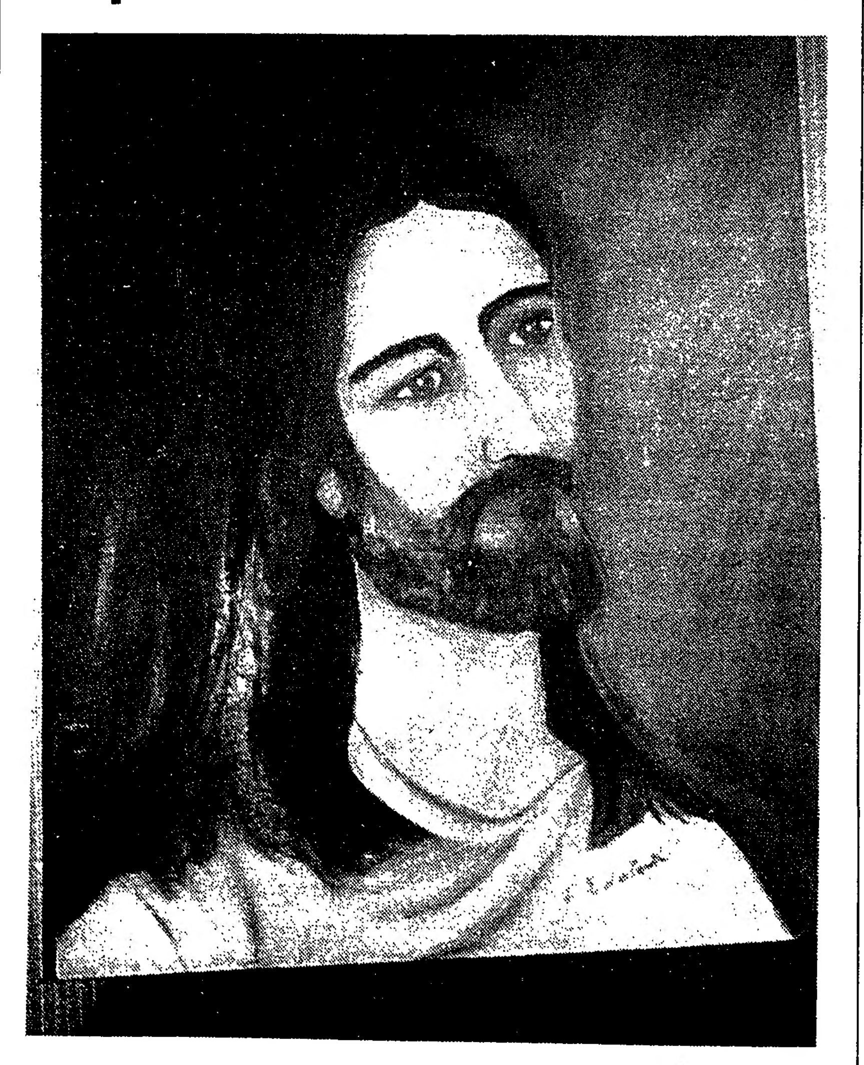
Les personnes qui désirent faire un don pour la petite Victoria Desaulniers, peuvent envoyer ou aller porter leur don à la Caisse populaire de Saint-Paul.



L'abbé Rosario Simard et ses amis ont chanté des airs de Noël, au grand plaisir des participants à ce délicieux repas.



Exposition d'arts à Morinville



L'exposition de peintures que Mme Jannine Chalifoux a organisé les 3 et 4 décembre 1988 au couvent de Morinville, a présenté au public des peintures appréciables et d'une finesse remarquable.

Plusieurs toiles peintes par Mme Janine Chalifoux retiennent l'attention par le talent qu'elle possède en elle. On peut la considérer comme une artiste ayant de la classe. Sa sensibilité se retrouve dans ses peintures à l'huile et dans ses pastels en particulier. On ne peut trop l'apprécier à sa juste valeur. Incontestablement, elle est une artiste de grand mérite.

Fernande Labonté

• *S.P.E.F.*

Georges Leroux, nouveau président de la S.P.E.F. de Saint-Paul

SYLVIE DASSYLVA

SAINT-PAUL - Le 7 décembre dernier, se déroulait au Centre culturel de Saint-Paul la réunion de la Société de parents pour l'éducation française (S.P.E.F. de la région de Saint-Paul. Piquette agira comme vice-président. Madame Diane Dargis devient secrétaire et M. Maurice Joly a été reconfirmé dans son poste de trésorier. Les autres membres du conseil sont: Madame Paulette Ralstin, Messieurs Bernard Mahé, Gaétan Brousseau et Léo Van Brabant, président ex-officio.



De g. à d.: Georges Leroux, président, Laurent Piquette, vice-président, Diane Dargis, secrétaire et Paulette Ralstin. 2e rangée de g. à d.: Léo Van Brabant, Gaétan Brousseau, Maurice Joly, trésorier et Bernard Mahé.
(Photo: Sylvie Dassylva)

On se souviendra que lors de l'assemblée annuelle de cette même association, tenue le 19 novembre dernier à Saint-Edouard, on avait procédé à l'élection d'un nouveau conseil.

Ce nouvel exécutif a donc comme président M. Georges Leroux, tandis que M. Laurent

Nul doute que ces personnes auront du pain sur la planche au cours des prochains mois et de la présente année, étant donné que l'on parle de plus en plus de la possibilité de l'établissement d'une école française pour la région de Saint-Paul, dès septembre 1989.

Que nous réserve l'année 1989

C'est une année nouvelle qui nous fait face
Sans changer le destin qu'elle nous trace.
L'appréhension des obstacles qui peuvent surgir
La main dans la main, nous devons nous unir.
La misère qui envahit le monde entier
Vers ce sort fatal, nous devons nous pencher.
La mort vengeresse fauche la vie en Arménie
Qui ne représente plus qu'un lambeau de patrie.
Nous qui jusqu'à ce jour somme privilégiés,
Prouvons notre foi, dans la fraternité.
Chers amis français, Messieurs, Directeur, Président, collaborateurs et abonnés ainsi qu'à toutes les Dames, à vous tous, je présente mes voeux sincères de Bonne et Heureuse Année!

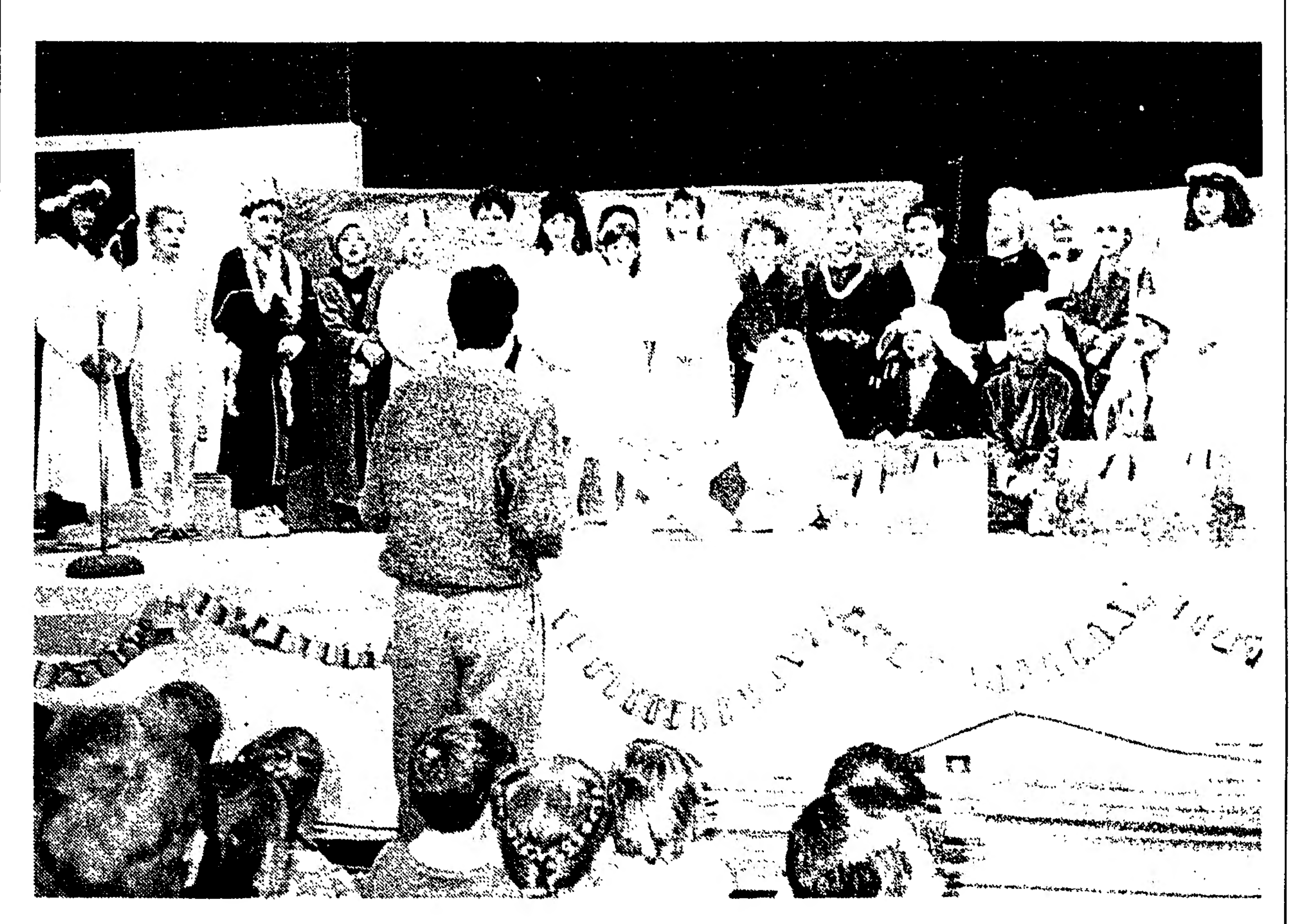
Fernande Labonté

Noël de chez-nous

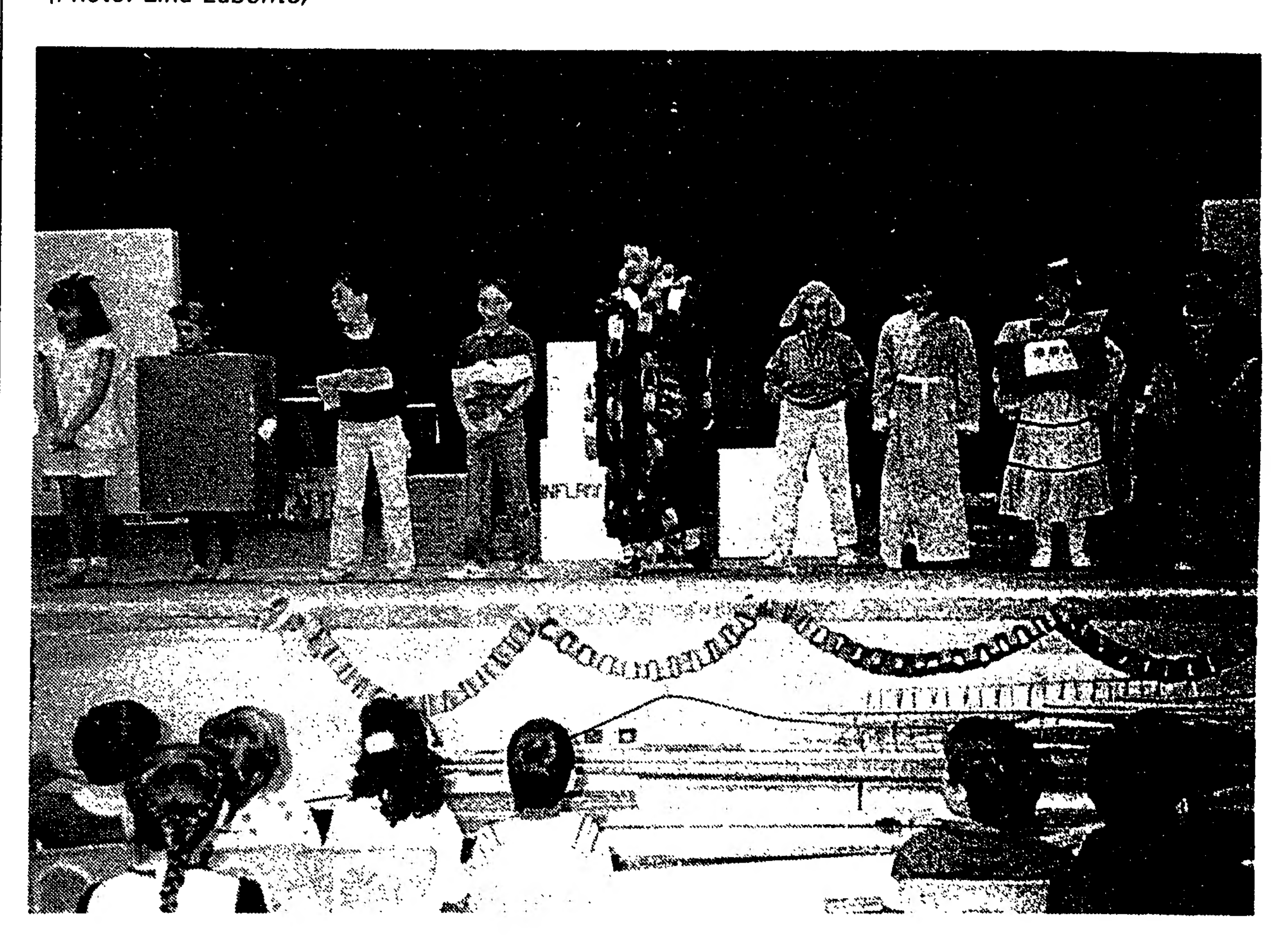
L'étoile brille pour ton avènement ce jour de Noël
Petit enfant dans ta crèche, tu es le Messie réel
Ta venue sur terre met le monde en émoi
Quelle allégresse, des chants joyeux montent vers toi
La terre entière est en fête en ce moment attendu
Toi l'enfant aimé dont tu porte le nom de Jésus
Devenu adulte, tu opères des miracles
Dieu t'a envoyé pour perpétuer les oracles
Pensif, tu gravis la colline, où jadis tu fus supplicié
Ton regard triste et profond, retrace les souvenirs d'un répudié
Faut-il avoir aimé pour un jour tant souffrir
Faut-il avoir vécu pour un jour en mourir
Pour enfin obtenir un grand pardon
Fais de nous des fidèles sans réclusion.

Fernande Labonté

Mini-concert de Noël à l'école de Plamondon

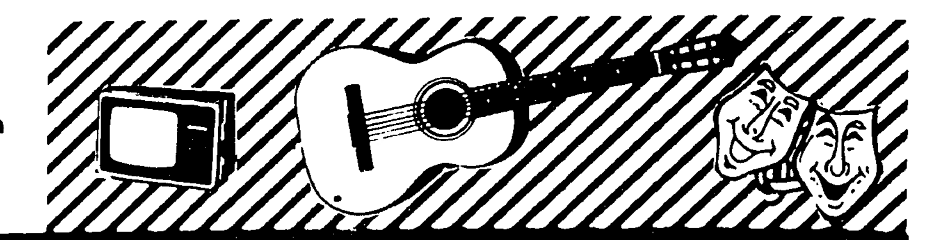


Lors du mini-concert de Noël organisé à l'école de Plamondon, les étudiants de la 4e année ont chanté «Il est né le Divin Enfant». Ils étaient costumés et représentaient les personnages de la Crèche.
(Photo: Lina Labonté)



Pour leur part, les étudiants de la 3e année ont présenté «Les cadeaux vivants», une idée fort originale qui a permis à chacun de démontrer ses talents de créateur.
(Photo: Lina Labonté)

Arts et spectacles



• *Profil: Thérèse Dallaire*

Que le spectacle commence!

SYLVIE NICOLAS

EDMONTON - Il était une fois une toute petite fille qui faisait du théâtre dans sa tête. Lorsque le logis d'en haut était vacant, elle s'y installait: le plancher de bois devenait la scène, les rideaux des fenêtres, ceux derrière lesquels elle se préparait. À la porte, les gens payaient leur entrée d'un unique sou noir et le spectacle commençait.



Thérèse Dallaire

Thérèse Dallaire porte encore en elle cette petite fille qui rêvait de jouer. Elle la porte comme elle porte tous les personnages qu'elle a joués depuis: avec tendresse, amour et attachement. Ce qui avait été rêvé, inventé, espéré, souhaité; ce profond désir d'être sur scène, d'y être totalement, a depuis dix ans trouvé en grande partie sa réalisation. Ce «théâtre» qui semblait être si lointain de la réalité d'une enfant, est devenu sa réalité de femme.

Sa toute première implication, elle l'a vécue derrière les costumes qu'elle préparait pour les autres dans **Georges Dandin** de Molière. Son premier véritable rôle: Thérèse Dubuc dans **Les belles soeurs** de Tremblay au T.F.E. lui confirme ce qu'elle espérait: elle ne veut désormais plus cesser de jouer. Elle jouera d'ailleurs sur plusieurs scènes. Celle du T.F.E. bien sûr, mais également au Waterdale (un rôle de servante à l'accent français), au Festival de Théâtre Fringe (auquel elle participera quatre fois), à la Boîte à Popicos dans **Marche Laura Secord et Si la 91 ième m'était contée**, et même en France au Festival des Écoles théâtrales d'Europe alors qu'elle interprète Robertine, le personnage de la mère de **En pièces détachées** de Michel Tremblay, spectacle qui sera plus tard repris au Festival de la quinzaine théâtrale à Québec.

Les habitués du théâtre l'ont vu «devenir» de nombreuses femmes. De la «matante» (**Bonne fête maman** d'Elisabeth Bourget) à la voisine (Thérèse Dubuc des **Belles soeurs**) en passant par la secrétaire (**La perruche et le poulet** de Robert Thomas), la servante (**La dame fantôme, Le bourgeois gentleman** et la production du Waterdale) et la soeur (Madeleine d'**Albertine en cinq temps**), Thérèse a su chaque fois puiser en elle pour y découvrir LA FEMME qu'elle devait représenter.

Co-animatrice de la soirée télévisée **Les talents de chez-nous**, elle a entre autres participé à une création collective (**Légendes d'avenir**) également diffusée sur Radio-Canada, et, pour la seconde année, elle présentera le 8 mars prochain, à l'occasion de la **Journée internationale des femmes**, des monologues écrits «sur mesure».

Romantique dans la vie, le théâtre nous l'a pourtant livrée, surtout dans les oeuvres de Tremblay, déchirée et souffrante. Pour elle, vivre la misère sur scène, c'est représenter une réalité existante, parfois ignorée, mais pourtant bien présente.

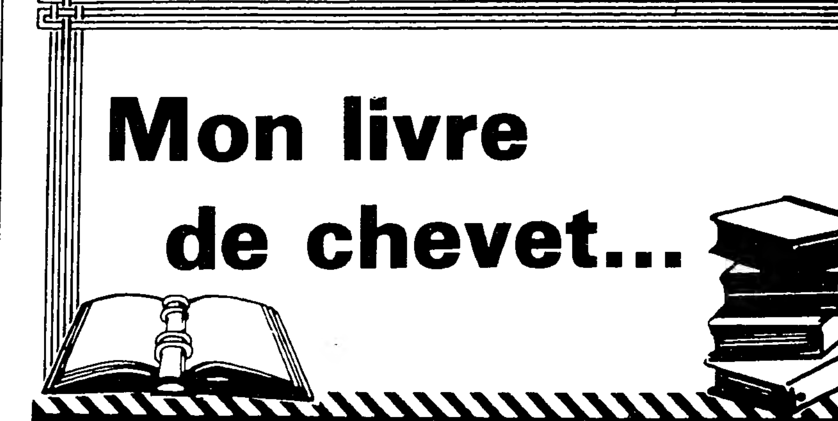
Thérèse est une femme passionnée pour qui le mot «théâtre» devient synonyme du mot «amour». Personnage en quête d'auteur, elle se retrouve chaque fois un peu plus à travers tous ses rôles. Elle bouge constamment, rapidement, ne semble jamais manquer d'énergie et vient de se mériter le trophée **Grand Coeur** pour son implication au théâtre.

Oui, j'en suis sûre, elle se ferait teindre en blonde, elle ferait le tour du monde si LE THÉÂTRE lui demandait...

Le petit questionnaire

NOM:	Thérèse Dallaire
LIEU DE NAISSANCE:	Saint-Ambroise de Chicoutimi
PROFESSION:	Personnage en quête d'auteur
SIGNE ASTROLOGIQUE	Bélier
VOTRE HÉROS:	mon père
VOTRE HÉROÏNE:	Edith Piaf
VOTRE PLUS GRANDE PEUR:	mourir
VOTRE PLUS CHER DÉSIR:	Faire plus de théâtre pour pouvoir communiquer aux autres ce que j'aime le plus.
SI VOUS AVIEZ L'ESPACE DE QUELQUES INSTANTS LE TOTAL POUVOIR DE CHANGER QUELQUE CHOSE DANS LE MONDE QUE CHANGERIEZ-VOUS?	Je ferais en sorte que la haine et tout ce qui détruit le monde disparaissent.
VOTRE OEUVRE PRÉFÉRÉE:	La musique de Chopin.

Mon livre de chevet...



Aux éditions hurtubise hmh ltée
collection L'arbre

vient de paraître...
un nouvel auteur... un premier titre!

JULIETTE ET LES AUTRES
de Roseline CARDINAL

L'OUVRAGE

«Juliette, couleuvre blonde de onze ans, se glissa sur le balcon, referma doucement le double sas de la porte-fenêtre, puis, se coulant sous la corolle épanouie, cassée à angle droit du parasol orange, elle s'installa en tailleur au creux des rayures mentholées de la chaise blanche.

Immédiatement gobée vive par la gueule humide de la chaleur, elle a sombré dans la panse de l'été féroce, sans même se débattre, avec juste un petit soupir au souvenir de la bulle close, à la fraîcheur artificielle et murmurante de l'appartement.

Cette étuve, c'est le prix à payer pour un peu de ce silence et de cette solitude qu'on lui reproche de trop aimer. Et pourtant, comment ne pas les préférer mille fois, quand on voit où mènent la plupart des conversations?»...

Toutes les nouvelles s'articulent autour de Juliette et les autres: autour des apparences et de la réalité; des malentendus du langage; des fausses routes du coeur et de l'esprit; de l'incommunicabilité; de la solitude.

Une sorte de «bestiaire humain» où l'amour ose à peine dire son nom. Une écriture toute de sensibilité et de pudeur. Chose rare à découvrir.

L'AUTEUR

Le jardin secret de Roseline CARDINAL c'est l'écriture. Auteur de nombreuses nouvelles et dramatiques dont plusieurs ont été diffusées par Radio-Canada et Radio Suisse Romande, Roseline CARDINAL a obtenu en 1979 le premier prix et en 1985 le deuxième des Concours de Textes dramatiques de Radio-Canada et le prix honorable McClelland et Stewart pour une nouvelle parue dans Châtelaine.

Prix: 12,50 $
ISBN: 2-89045-831-8
137 pages

• Sarah Bernhardt

La petite histoire des grands de ce monde

SYLVIE NICOLAS

EDMONTON - Elle aurait célébré ses 144 ans le 22 ou 23 octobre dernier...

Hé oui, la Divine Sarah Bernhardt est née en 1844. La journée exacte de sa naissance demeure encore aujourd'hui improuvable. Fille d'une couturière devenue courtisane, elle souffrait enfant de tuberculose.

À 16 ans, elle envisage d'entrer dans les ordres. L'amant de sa mère à l'époque, décide que Sarah deviendra actrice. Duc de Morny, demi-frère de Napoléon III, il se sert de ses relations pour la faire engager au Conservatoire et deux ans plus tard, à la prestigieuse Comédie-française. Elle quitte la compagnie en 1863, pour avoir giflé une autre actrice.

En 1880, elle fonde sa propre compagnie et entreprend le tour du monde. Malgré sa célébrité et l'adulation de son public, elle continue d'être paralysée par le trac. On raconte même qu'il est fréquent qu'elle s'évanouisse en scène après le tomber du rideau.

Elle conservera toute sa vie une santé fragile et on croit que son état de santé précaire lui aurait inspiré adolescente ce besoin pressant d'avoir «sous la main» un cercueil. Elle mourra à 78 ans.

On lui attribue cette pensée: «Jamais je n'abandonnerai l'amour. À mon dernier souffle peut-être. J'espère vivre comme j'ai toujours vécu. Je puise mon énergie et ma vitalité dans mon obéissance à ma destinée de femme».

• Plamondon

...des épinettes au blé d'or...

LINA LABONTÉ

PLAMONDON - Il y a quelques semaines, sortait le livre d'histoire de Plamondon. Ce livre a été tiré à 430 exemplaires, et il ne reste que quelques copies.

Ce beau volume à couverture rigide de couleur vert-forêt, intitulé en lettres d'or... «From Spucetrees to Wheatfields / Des Épinettes au Blé d'Or»..., Plamondonville 1908 à Plamondon 1988, est dédié aux pionniers.

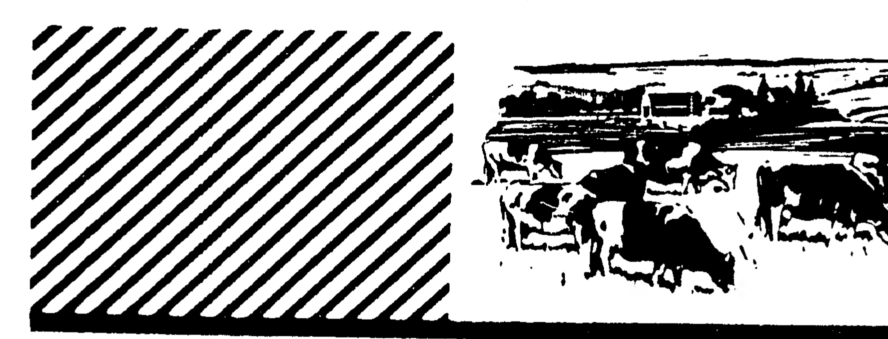
Ce volume de 760 pages contient 375 biographies et mémoires, près de 140 sujets variés d'histoire, avec des centaines de photographies des dernières 80 années de Plamondon et des autres petits établissements d'auparavant proches de la région de Plamondon.

Les sujets, trop nombreux pour élaborer, touchent à presque tous les domaines de la région, brièvement à: l'arrivée des fondateurs du Michigan, leur rencontre initiale avec les familles Métis Ladouceur déjà en place, les métiers, les ressources, la politique, les organismes, l'établissement de la paroisse et de l'école, etc.

Voilà plus de trois ans que cet immense travail communautaire a débuté: les nombreuses réunions, les appels téléphoniques et lettres de rappel aux gens pour leurs biographies et mémoires, les entrevues, les recherches, les photographies, la compilation, l'entrée des données sur ordinateur, la correction et finalement l'envoi à l'imprimeur. Ajouter à cela, les centaines d'heures que les bénévoles et le Comité exécutif de la Société du livre historique, voilà pourquoi le succès de ce chef-d'oeuvre. BRAVO à toutes ces personnes.

Il semble que depuis sa sortie, ce livre soit le sujet de conversation partout (dans la communauté). Ce n'est pas étonnant parce qu'il en «vaut la peine»! Comme un dicton de chez-nous, «une fois qu'on commence à feuilleter les pages, on a une misère noire à ce sortir le nez de 'dans».

Pour plusieurs, ...Des Épinettes au Blé D'Or... nous arrive comme un cadeau qui marque cette année, pour nos 80 années d'existence en Alberta.



Parlons...

AGRICULTURE

• *Meilleure protection financière*

Modifications à la Loi sur les grains du Canada

WINNIPEG - Des changements à la Loi sur les grains du Canada sont maintenant entrés en vigueur. La Loi, adoptée d'abord en 1912, autorise la Commission canadienne des grains à «réglementer la manutention du grain au Canada et établir et maintenir des normes de qualité pour le grain canadien, en vue d'obtenir une denrée valable sur les marchés intérieurs et extérieurs».

Des modifications importantes ont été apportées à la protection financière offerte par la Loi. Les titulaires de permis de la Commission, les compagnies céréalières et les négociants en grains doivent fournir une garantie financière à la Commission pour couvrir leurs obligations aux producteurs. Antérieurement, la Loi ne prévoyait aucune limitation explicite concernant la période de temps au cours de laquelle les réclamations pouvaient être faites à l'égard de la garantie financière. La Loi est maintenant révisée afin que la protection offerte par la garantie financière soit limitée à un an suivant la date de livraison du grain.

Le règlement de la Loi sur les grains du Canada stipule maintenant une période de temps au cours de laquelle le prix du grain doit être fixé après sa livraison. L'industrie a proposé une période de 90 jours, mais aucune décision finale n'a été prise.

Maintenant, la Loi précise clairement les documents qui sont admissibles aux fins de réclamations à l'égard de la garantie financière: bons de paiement au comptant, accusés de réception ou récépissés d'élévateurs. Les récépissés d'élévateurs comprennent les récépissés d'élévateurs primaires, les récépissés d'élévateurs primaires pour stockage en cellule spéciale, les récépissés provisoires d'élévateurs primaires, les récépissés de séchage et les récépissés de nettoyage. Les bons de pesée ne seront pas admissibles aux fins de réclamation à l'égard de la garantie financière.

En vertu d'autres modifications apportées à la Loi et à partir du 1er août 1989, les changements aux grades seront faits par règlement, donnant ainsi à la Commission plus de flexibilité pour désigner des grades spéciaux qui répondront à des demandes spécifiques du marché. Auparavant, certains changements aux grades pouvaient être faits par règlement et d'autres changements nécessitaient une modification à la Loi sur les grains du Canada.

Un changement apporté à la Loi vient clarifier le rôle que joue la Commission à l'égard des contrats établis entre les titulaires de permis et les producteurs. L'article exigeant que la Commission approuve les formules de contrat a été abrogé afin que la Commission ne soit pas impliquée dans les différends se rapportant aux contrats. Il est maintenant précisé que l'implication de la Commission vient après la livraison du grain dans le but de résoudre des différends sur les grades ou dans le cas d'un manque à l'obligation de paiement.

La Loi prévoit maintenant des mandats spécifiques renouvelables pour les commissaires (jusqu'à sept ans) et pour les commissaires adjoints (jusqu'à cinq ans). De plus, la Loi révisée renferme plusieurs changements de nature «interne» et administrative.

Selon le Commissaire en chef George Leith, «c'est la première fois dans 16 ans que la Loi sur les grains du Canada subit une révision importante». «Les changements rendent la Loi conforme à l'industrie céréalière d'aujourd'hui et permet à la Commission de réglementer l'industrie avec plus d'efficacité et de flexibilité.»

• *L'Autre voie*

Diffusion du rapport de Grains 2000

WINNIPEG - Le premier rapport rédigé dans le cadre du programme Grains 2000 d'Agriculture Canada a été communiqué par Harold Bjarnason, sous-ministre associé aux Céréales et oléagineux.

Le rapport, intitulé **L'Autre voie**, précise des possibilités et des moyens d'accroître les exportations agricoles à valeur ajoutée du Canada. Dans le rapport, on recommande aussi l'élaboration d'un nouveau programme national sur la stabilisation du revenu agricole.

Grains 2000 a été instauré par le gouvernement fédéral au cours de la dernière année. Il réunit les intéressés de l'industrie des grains ainsi que le personnel du Bureau national des grains en vue d'élaborer un choix de mesures propres à la politique agricole. Le Bureau national des grains, formé à Winnipeg en avril 1988, est l'élément de la Direction générale des céréales et des oléagineux d'Agriculture Canada qui est chargé de la planification et de l'élaboration de la politique.

«Ce premier rapport, préparé dans le cadre de Grains 2000 par les participants mêmes, décrit les vues de ces derniers, a dit M. Bjarnason. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une déclaration de politique gouvernementale, j'espère que le rapport formera la base de discussions instructives.»

Le premier groupe de participants à Grains 2000 qui s'est chargé du rapport comprend Sid Gordon, président et agriculteur du Manitoba; Bob Hopley, un agriculteur du Manitoba; Tom Mathieson, un agriculteur de la Saskatchewan; Douglas Mutch, directeur de la recherche économique pour l'Office canadien des provendes; Don Macyk, directeur de la division de l'industrie des plantes du ministère de l'Agriculture de l'Alberta; Doug Maley, autrefois directeur de la direction générale de l'économie du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan et maintenant directeur général du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest, à Saskatoon.

La proposition de stabilisation que renferme le rapport formera une des options qui seront débattues avec les chefs de file du secteur agricole au début de cette présente année. La réunion de ces derniers avec des représentants d'Agriculture Canada constituera un suivi aux réunions régionales tenues l'été dernier et qui ont porté sur les questions de stabilisation agricole.

Les auteurs du rapport recommandent aussi l'élaboration d'une stratégie industrielle coordonnée pour accroître la production et la commercialisation des denrées agricoles traitées et non traitées. M. Bjarnason leur a demandé des commentaires sur cet aspect du rapport.

Le Bureau tient à votre disposition des exemplaires du rapport, en français et en anglais. Pour obtenir un exemplaire du rapport, s'adresser à:
Debbie Gustafson
Directrice, Communications
Bureau national des grains
Direction générale des céréales et des oléagineux
Winnipeg
(204) 983-8359

• *Loi de l'impôt sur le revenu*

Publication d'un avant-projet de loi concernant le report d'impôt pour les ventes de troupeaux de reproduction

OTTAWA - Le ministre des Finances, l'honorable Michael Wilson, a publié un avant-projet de loi visant à instaurer le programme de report d'impôt, annoncé le 30 juin 1988, à l'intention des agriculteurs forcés de vendre leurs troupeaux de bétail reproducteur en raison de sécheresse. Les modifications de la **Loi de l'impôt sur le revenu** permettront à ces agriculteurs de déduire une partie du produit de vente du bétail reproducteur de leur revenu d'une année de sécheresse et d'inclure ce montant au revenu de l'année suivante.

Ainsi qu'annoncé en juin, le report d'impôt s'appliquera aux ventes de bétail reproducteur au cours d'une année d'imposition dans les régions désignées par le ministre de l'Agriculture comme souffrant de sécheresse au cours de toute période couvrant une partie de l'année visée. Pour l'année civile 1988, les provinces d'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba seront désignées régions de sécheresse. Dans l'éventualité où d'autres régions identifiables spécifiquement étaient désignées par le ministre de l'Agriculture comme ayant souffert de sécheresse en 1988, les agriculteurs de ces régions spécifiques seraient admissibles au report d'impôt.

Comme il a également été annoncé en juin dernier, le revenu pouvant faire l'objet de report augmentera en proportion de la réduction du troupeau de bétail reproducteur de l'agriculteur, du début à la fin de l'année d'imposition de celui-ci. Le report s'appliquera si le troupeau reproducteur a été réduit de 15 pour cent ou plus. Si le troupeau est réduit de 15 pour cent ou plus, mais de moins de 30 pour cent, l'agriculteur pourra reporter à l'année suivante 30 pour cent du produit de vente du bétail reproducteur. Le produit de la vente de 30 pour cent ou plus du troupeau reproducteur donnera lieu à un report de 90 pour cent. Le produit de vente du bétail reproducteur admissible au report d'impôt devra être diminué du coût d'acquisition de nouvelles bêtes reproductrices dans l'année visée.

Il a été déterminé, suite aux consultations, que les bovins, bisons, moutons, et chèvres reproducteurs, ainsi que les chevaux servant à la production commerciale d'urine de jument en gestation, seront admissibles au report. Les bêtes reproductrices de chaque espèce seront des bêtes de plus de 12 mois servant à la reproduction (et non à des fins d'alimentation, par exemple). Dans le cas des bovins, toutefois, le nombre de génisses composant le troupeau reproducteur devra être inférieur à 50 pour cent du nombre de vaches incluses.

Le Ministre a tenu à remercier la **Canadian Cattlemen's Association** et Agriculture Canada de leur concours à l'élaboration des détails de ce programme de report d'impôt.

• *Elle est arrivée à Beaumont en 1894*

Eva Charest a connu Mgr Grandin et le Père Lacombe

GUY LACOMBE

EDMONTON - Il reste assez peu de citoyens en Alberta qui se souviennent personnellement de Mgr Vital Grandin et du Père Albert Lacombe. Madame Eva Charest (née Eva Gagnon) est néanmoins l'une d'elle.

Quand elle est arrivée à Beaumont en 1894, avec sa famille, elle n'avait que trois ans. Mais Beaumont, en réalité, n'existait pas encore: «On n'avait pas d'église, on n'avait pas d'école, on n'avait rien!»

Mais Mgr Grandin, le Père Lacombe et le Père Hippolyte Leduc se sont rendus chez elle plus d'une fois pour y discuter de l'emplacement de l'église et par la suite pour en surveiller la construction.

«MON PETIT PUPPY»

Il y avait dix enfants chez les Gagnon: la moitié avait le teint et les cheveux roux et l'autre moitié avaient le teint basané et les cheveux noirs. Eva était de ce dernier groupe et avait en plus les cheveux crépus. «Le Père Lacombe pensait que j'étais métisse»... Et c'est pour cela, pense-t-elle, qu'il avait des attentions particulières pour elle. Il la taquinait parfois en l'appelant «la petite sauvagesse» ou «mon petit puppy».

Eva Charest se souvient par ailleurs que lorsqu'il allait chez elle, le Père Lacombe ne s'assoyait pas longtemps. Il marchait dans la maison, allait à la fenêtre voir ce qui se passait dehors, puis allait voir comment l'église avançait. Plus tard, quand la construction a été terminée, il n'est plus retourné.

«MES PETITS SAUVAGES»

À cette époque-là, le Père Lacombe avait plus de 65 ans et Mgr Grandin était légèrement plus jeune. Eva se souvient avoir reçu le sacrement de confirmation de Mgr Grandin quelques années plus tard.

Mais le souvenir le plus vivace qu'elle a gardé du Père Lacombe est sûrement sa préoccupation constante de recueillir des vêtements et de la nourriture pour «ses petits sauvages». «Il parlait toujours de ses petits sauvages», commente-t-elle.

LE GROS CHAPELET

Un jour, le Père Lacombe avait apporté un cadeau à la famille Gagnon: il s'agissait d'un gros chapelet comme on en voit parfois encore, sur de vieilles photos! Ce chapelet avait ceci de singulier qu'il avait six dizaines au lieu de cinq.



Eva Charest

M. Gagnon avait immédiatement noté cette particularité et avait enlevé la sixième dizaine avant d'accrocher le chapelet au mur de la cuisine.

Eva s'était empressée de demander à son père cette dernière dizaine, comptant bien s'âmuser avec belles billes! Mais Mgr Grandin avait répondu que cet objet était béni et qu'on ne pouvait pas s'en servir pour jouer. «Il avait demandé à mon père de brûler la dizaine»...

Ce chapelet du Père Lacombe est toujours gardé dans la famille d'Eva Charest.

LE DERNIER LOT DU CIMETIÈRE

Éventuellement, Eva Gagnon devait se marier et déménager à Sarepta. C'est là qu'elle a passé la majeure partie de sa vie. Présentement, toujours en bonne santé malgré ses 97 ans, elle coule une existence paisible dans un Centre d'accueil de Leduc.

Elle a réussi, il y a quelques années à acheter pour elle-même le dernier lot disponible dans le vieux cimetière de Beaumont. Elle a été témoin du premier enterrement qui y a eu lieu, avant même que ne soit construite la première église. C'était une dame Bolduc. «Vous voyez, dit-elle en riant: j'ai vu la première personne enterrée là, et je serai la dernière!»

DEUX MÉDAILLES, DEUX HISTOIRES

Eva Charest porte toujours accrochée à son vêtement par une épingle de sûreté une vieille médaille de cuivre que lui avait jadis donnée le Père Lacombe lui-même. Elle tient beaucoup à ce souvenir.

Il y a cependant une autre médaille qu'elle avait reçue de Peter Lougheed en 1980, lors des fêtes du 75e anniversaire de la province. À cette occasion, le gouvernement de l'Alberta avait donné des médailles d'or aux citoyens qui étaient nés en Alberta en 1905 ou avant, et avait remis des médailles d'argent aux pionniers et pionnières qui étaient ici à cette époque-là, mais qui n'étaient pas nés en Alberta. Or Eva Gagnon était née à Minneapolis, Minnesota en 1891 et était arrivée en Alberta en 1984. Comme beaucoup d'autres qui étaient dans cette situation, elle n'avait guère prisé la médaille d'argent qu'elle avait reçue!

Elle avait soigneusement emballé la médaille et l'avait retournée au Premier ministre, accompagnée d'une petite lettre. «Tu sais, Peter, a-t-elle écrit, tu ne me donnes pas une médaille d'or, mais j'ai été ici bien plus longtemps que toi... si tu n'as qu'une médaille d'argent à me donner, mets-là dans ton «Heritage Fund» pour tes petits-enfants...»

CINQ GÉNÉRATIONS

Eva Charest avait 46 ans quand son époux est décédé. Elle a élevé sa famille par ses propres moyens et aujourd'hui, elle peut contempler ses quelque 90 petits-enfants et arrière-petits-enfants jusqu'à la cinquième génération.

Malgré les difficultés et les privations, Eva Charest a mené une vie heureuse. Aujourd'hui encore, sa bonne humeur est constante et sa santé est d'ailleurs remarquable. Elle marche sans canne, prend soin d'elle-même, se frise elle-même, fait son lit chaque matin, etc.

Son chiffre magique, tout au long de sa vie, a toujours été le numéro 13. Et elle en cite de nombreux exemples. Maintenant, à chaque fois que commence un nouveau mois, je pense que je vais mourir le 13, mais «je passe tout droit», dit-elle en riant... «On dirait que le bon Dieu n'est pas prêt à me recevoir. Et le diable ne veut pas de moi non plus parce qu'il faudrait que j'apporte mon charbon, et Lougheed l'a tout vendu au Japon!»

• *Six sessions*

L'Éducation permanente offrira un cours de Bible d'une durée de douze heures

GUY LACOMBE

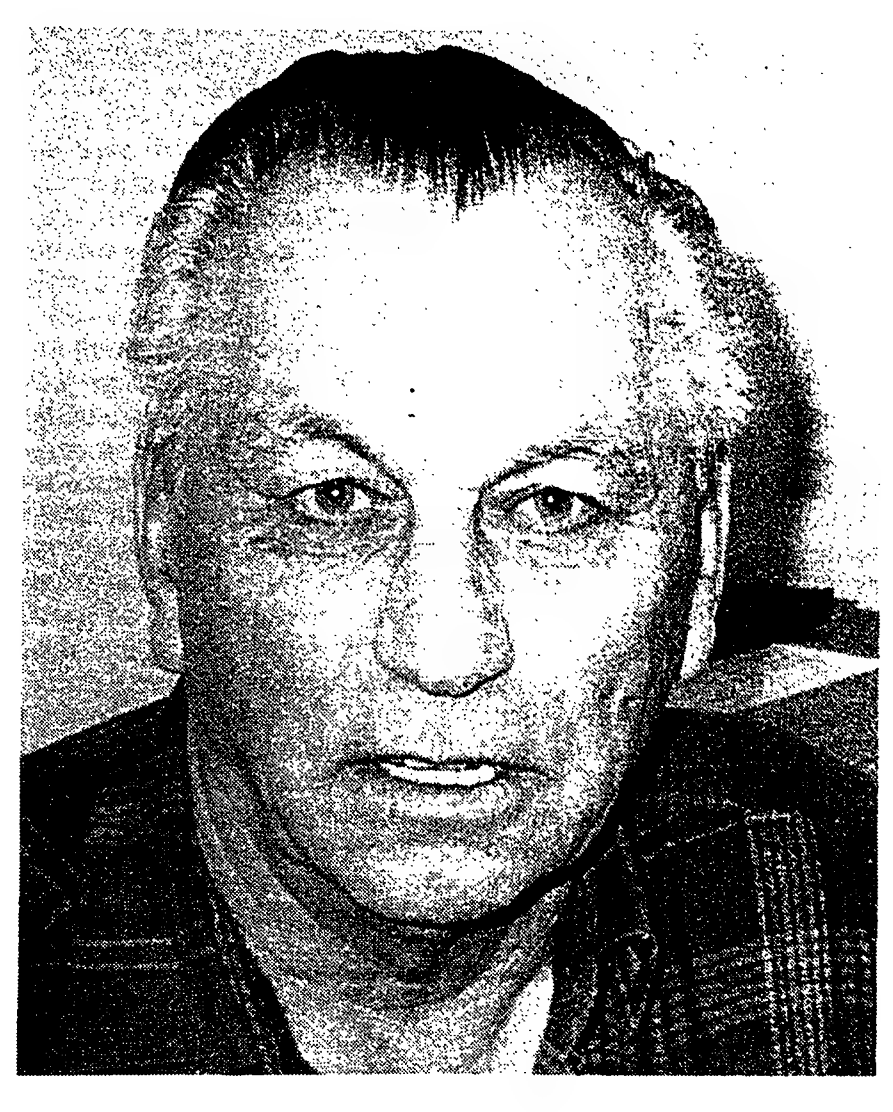
EDMONTON - Au cours du deuxième semestre, l'Éducation permanente de la Faculté Saint-Jean offrira au public, pour la première fois, un cours de Bible d'une durée de douze heures.

Ce cours consistera en une série de six sessions qui seront données par le Père Joseph Dauvet, o.m.i., à raison de deux sessions par mois en janvier (les 23 et 25), février (les 20 et 22) et mars (les 20 et 22).

ACCESSIBLE À TOUS

Selon le Père Dauvet, ces sessions seront accessibles à tout le monde, même si on n'a jamais suivi un cours de Bible auparavant. «C'est un cours qui ne sera pas difficile à avaler, assure-t-il. Je n'ai pas l'intention de me lancer dans de grandes théories ou de grandes explications, mais plutôt d'apprendre aux gens à regarder, à écouter, à lire l'Écriture».

Ce cours portera principalement sur l'Évangile selon saint Luc. À partir de ce texte sacré, le Père Dauvet se propose de transporter ses auditeurs dans le pays et dans l'époque même où Jésus a vécu. C'est une démarche essentielle, dit-il, pour bien comprendre les événements de sa vie, ses miracles, son enseignement.



Père Joseph Dauvet

PAS UN COURS DE MORALE

Souvent et pendant longtemps, fait encore remarquer le Père Dauvet, on s'est servi de l'Écriture Sainte pour moraliser. Il compare cette approche à une «utilisation commerciale» de l'Écriture Sainte, et ce n'est sûrement pas celle qu'il entend prendre.

Selon lui, l'étude de l'Écriture doit d'abord être une «écoute», une mise en présence de Dieu qui nous parle. «Mon approche n'est pas non plus orientée vers la prière, précise-t-il encore, mais au bout d'un certain temps, la fréquentation de l'Écriture mène à la prière».

DES MISSIONS INDIENNES À L'ENSEIGNEMENT

Originaire de Bretagne, le Père Dauvet est venu au Canada en 1954. Il a passé les 30 premières années de son ministère principalement dans les missions du Nord de la Saskatchewan et du Mackenzie. Durant toutes ces années, il n'a jamais cessé d'étudier et d'approfondir l'Écriture Sainte, même si à certains moments cette étude se faisait à la lueur d'une mauvaise lampe à l'huile! Il a également eu la chance de visiter le pays de la Méditerranée où Jésus a vécu.

Depuis deux ans et demi le Père Dauvet consacre tout son temps à l'enseignement de l'Écriture Sainte. Il travaille de façon intense à Cluny et à Standoff dans le Sud de la province, de même qu'au Centre Kisemanito à Grouard, et dans la région de Rivière-la-Paix. L'expérience de la Faculté Saint-Jean est nouvelle. «Nous sommes heureux de répondre à cette demande qui nous a été faite, de dire le directeur de l'Éducation permanente, M. Lucien Larose, surtout avec un conférencier de la qualité du Père Dauvet».

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur ce cours de Bible, il suffit de s'adresser à l'Éducation permanente, 8406 - rue Marie-Anne Gaboury (91e Rue), Edmonton, T6C 4G9, au téléphone 468-1582.

• Concernant le bilinguisme en matière d'affichage

Les Libéraux fédéraux contre la position du Québec

OTTAWA (APF) - Les députés francophones hors Québec contestent tous, à un degré ou à un autre, la décision du Québec de limiter les droits de sa minorité anglophone dans le domaine de l'affichage.

Le Parti libéral du Canada, qui compte dans ses rangs presque tous les députés francophones hors Québec, a rejeté l'utilisation par le Québec de la clause dérogatoire, qui permet de limiter le droit d'expression des Anglo-Québécois dans le domaine de l'affichage. La décision a été prise de façon unanime a indiqué le whip et député d'Ottawa-Vanier, Jean-Robert Gauthier.

Farouche et ardent défenseur des droits de la minorité francophone au pays, M. Gauthier a clairement laissé entendre qu'il n'était pas d'accord avec la position de la Fédération des francophones hors Québec, qui a appuyé la nouvelle politique québécoise en matière d'affichage. «Ils ne m'ont pas consulté» a répondu sèchement M. Gauthier, lorsqu'interrogé par un journaliste à sa sortie de la Chambre. M. Gauthier a rappelé qu'il avait voté contre la Loi constitutionnelle de 1982, dans laquelle se trouve la fameuse clause dérogatoire qui permet aux provinces de soustraire une loi provinciale des dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés. «M. Trudeau m'avait dit de me tenir le nez, et de voter pour. J'ai voté contre».

Dans un autre ordre d'idées, M. Gauthier s'est dit d'avis que le jugement de la Cour suprême donne des munitions aux francophones hors Québec, pour réclamer des législatures provinciales une plus grande protection et promotion de leurs droits linguistiques. La Cour suprême a reconnu que le français était en danger au Québec et qu'il était tout à fait justifié pour le gouvernement du Québec d'adopter des lois protégeant le visage français du Québec.

Les députés libéraux francophones de l'extérieur du Québec à qui nous avons pu parler sont tous en désaccord avec la position du gouvernement Bourassa. La députée de Sudbury en Ontario, Diane Marleau, croit qu'il faut protéger les droits de la minorité linguistique comme l'indique le jugement de la Cour suprême. Elle dit comprendre le problème au Québec et est d'accord pour que le français y soit prédominant, mais pas au détriment des droits des minorités.

Un autre député ontarien, Gilbert Parent de Welland-Saint Catherine Thorold, affirme être en faveur d'un Canada bilingue. Il croit que le Premier ministre du Québec doit suivre la décision de la Cour suprême. Selon lui, la langue française n'est pas menacée au point où il faut cacher une autre langue d'affichage.

Guy Arseneault de Restigouche au Nouveau-Brunswick dit qu'il n'a pas eu le temps d'étudier le dossier à fond et qu'il aimerait avoir tous les documents avant de se prononcer. Il croit cependant que M. Bourassa a pris une décision trop rapidement, et qu'il pourrait mettre de l'eau dans son vin.

Le seul député et ministre francophone hors Québec dans le Cabinet Mulroney ne peut pas imaginer qu'un gouvernement puisse faire abstraction des droits reconnus dans la Charte. Bernard Valcourt trouve d'ailleurs «surprenante» la décision de la Fédération des francophones hors Québec, qui a appuyé la nouvelle politique du Québec en matière d'affichage. «Je suis pas sûr que les chefs de file de la FFHQ vont endosser cette position».

Le ministre Valcourt, lui, ne peut endosser la position du Québec, même s'il la comprend. «C'est comme me tirer dans le pied», dit-il, en faisant référence aux réactions négatives envers les minorités francophones que la décision du Québec risque de déclencher.

Soirée de Noël de l'A.C.F.A. régionale de Fort McMurray



C'est L'Animatec d'André Provencher qui faisait les frais de la musique lors de la soirée de Noël de l'A.C.F.A. régionale de Fort McMurray le 17 décembre dernier. L'animateur Luc Girard y a présenté les meilleurs disques québécois et internationaux et a fait danser tout le monde. Au dire des organisateurs, cette soirée a remporté un franc succès.
(Photo: Pierre Brault)



Lors de la soirée de Noël de l'A.C.F.A. régionale de Fort McMurray, Suzanne et Jean-Guy Thibaudeau tenant la baguette, ont invité les danseurs à participer à la célèbre danse du «limbo». Il va sans dire que les hommes ne se sont pas fait priés pour démontrer leur habileté à cette danse.
(Photo: Pierre Brault)



Musicalement vôtre...

par Yvan Brunet

The Escape Club «Wild Wild West» WEA/Atlantic 78 18711.
Un peu The Guess Who, un peu CCR, The Escape Club sont avant tout eux-mêmes, produisant une musique mi-rock, mi-folklore servie par une voix rauque (Trevor Steel) soutenue de guitare électrique et d'harmonica (John Holliday). Des derniers jours, à la radio pop, on fait tourner à maintes reprises la chanson-titre «Wild Wild West». Un disque qui déborde de voix pleine et de guitare bavarde. Réservé aux inconditionnels du rock-folklore.

Kenny Rogers «Greatest Hits» BMG/RCA 8371.
Le grand charmeur, Kenny Rogers est né en 1938 à Houston au Texas. Son tout nouvel album-ramassis regroupe dix de ses plus grands succès sur l'étiquette RCA. Sans plus tarder, les voici: «Island In The Stream» (avec Dolly Parton), «Crazy», «Buried Treasure», «20 Years Ago», «I Don't Call Him Daddy», «I Prefer The Moonlight», «The Factory», «She's Ready For Someone To Love Her», «Make No Mistake She's Mine» et «Morning Desire». Indispensable pour les fervents de Kenny Rogers.

Sharon, Lois & Bram «Happy Birthday» Elephant BLFN 8815.
Ce trio torontois qui se spécialise dans les chansons pour enfants a débuté sur la scène musciale il y a déjà 10 années. «Happy Birthday» (Bonne fête) regroupe plusieurs chansons amusantes interprétées en français et en anglais: «Petit papa», «Puff The Magic Dragon», «Simple Gifts», «Happy Birthday», etc. Un dynamisme peu commun se dégage de ce disque d'enfant.

Alain Morisod & Sweet People «Photographies» Trans-Canada/Kosmos KOSX-208.
Le pianiste-compositeur-directeur musical, Alain Morisod, est né à Genève en 1949. Il débuta sur la scène musicale en 1967 (pianiste áttitré de l'artiste suisse, Arlette Zola). Ce type connaît bien le Canada; ses nombreuses tournées lui ont permis d'en sillonner à peu près toutes les routes. Sa nouvelle offrande vinylisée «Photographies», enregistré récemment en Suisse, est un petit bijou d'album qu'on ne se fatigue pas de faire tourner. De la musique d'ambiance faite pour rêver: «Oublie-moi», «Le ciel au fond du coeur», «Photographies», «Je pense à toi», etc. Hautement recommandé.

Georges Delerue «A Summer Story» A&M/Movie Music-Virgin VL-3045.
Georges Delerue, né à Roubaix en France en 1925 est un excellent compositeur de trames sonores: «Agnes Of God», «The Day Of The Dolphin», «Julia», etc. La trame sonore de ce tout nouveau film romantique dont l'action se déroule à Londres en 1902 a été réalisée avec un grand souci de perfection. La musique se veut douce, paisible et romantique. Quelle musique pénétrante; comme une nappe de fumée qui s'étire, rampe, carressant tout de ses mouvements toujours semblables, mais jamais identiques.

Vous cherchez un emploi? Voir Carrières et professions *page 18 et 19*

• *Impôts en souffrance*

Le taux d'intérêt passe à 11 pour 100

OTTAWA (APF) - Ceux qui ont des impôts en souffrance ont intérêt à mettre de l'ordre dans leurs affaires le plus rapidement possible, s'ils ne veulent pas que le réveil soit trop brutal.

Revenu Canada Impôt annonce dans un communiqué que le taux d'intérêt prescrit sur les impôts en souffrance, de même que les impôts payés en trop, sera fixé à 11 pour 100 pour le prochain trimestre. Ce taux sera en vigueur du 1er janvier au 31 mars 1989.

Ce taux s'applique à tous les impôts en souffrance, aux acomptes provisionnels insuffisants et aux retenues d'impôt non versées. Il s'applique aussi aux cotisations au Régime de pensions du Canada et aux primes d'assurance-chômage.

Le taux d'intérêt de 11 pour 100 est aussi le taux prescrit pour le calcul des avantages imposables que des employés et des actionnaires toucheront sous forme de prêts sans intérêt ou à intérêt réduit au cours de la période du 1er janvier au 31 mars 1989.

Un brunch à la saveur de Noël





Le dimanche 11 décembre était la journée pour le 4e brunch communautaire de l'automne au Centre culturelle de l'A.C.F.A. à Plamondon.

Une centaine de personnes sont venus déguster le savoureux repas préparé par 3 des «précieuses bénévoles» de la régionale. Cette fois-ci, c'étaient Laurette Germain, Diane Gingras et Léa Gagné.

Pour égayer la rencontre, Marilyn Gauthier a joué de la musique et les chants de Noël ont été chanté par Marilyn, deux de ses filles, Chantal et Danielle ainsi que Jacinthe Plamondon, Leanne Gingras et Luanne Plamondon.

C'était une autre bonne occasion de rencontre pour les familles et amis de la communauté ainsi que pour les visiteurs.

(Photo: Raymonde M. Ménard)

AVIS PUBLIC

Le Canadien National et les expéditeurs énumérés ci-dessous sont convenus de réduire les taux de transport pour la campagne agricole 1989-1990, conformément à l'alinéa 45 (1)(a) de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO). Ces taux sont inférieurs à ceux qui sont publiés en vertu de l'article 43 de ladite loi.

Le présent document constitue l'Avis public émis par le CN pour faire connaître les réductions de taux envisagées, conformément aux dispositions de l'alinéa 45 (1)(c) de la LTGO.

Les expéditeurs ci-après ont présenté une requête à l'Office national des transports, comme le prescrit l'alinéa 45 (1)(b) de la LTGO :

Agro Company of Canada Ltd.
Alberta Food Products
Alberta Terminals Ltd.
Alberta Terminals Canola Crushers Ltd.
Alberta Wheat Pool
Cargill Limited
Carlea Alfalfa Processors Partnership
Continental Grain Company (Canada) Ltd.
Dominion Malting Limited
Elders Grain Company Ltd.
Falher Alfalfa Ltd.
The Hudson Bay Dehydrators Mutual Limited
Kapt-Al Services Ltd.
Louis Dreyfus Canada Ltd.
Manitoba Pool Elevators
Northern Sales Co. Ltd.
Paddle Valley Products Ltd.
Palliser Grain Co. Ltd.
Parrish & Heimbecker, Limited
Pioneer Grain Company, Limited
Prairie Malt Limited
Saskatchewan Wheat Pool
Stow Seed Processors Ltd.
Tisdale Alfalfa Dehy Ltd.
United Grain Growers Limited
United Oilseed Products Inc.
Wanham Dehye Ltd.

Type de réductions :

Réductions selon le nombre de wagons
a) 18 wagons — 1,50 $ la tonne
b) 50 wagons — 2,50 $ la tonne
c) 100 wagons — 3,50 $ la tonne

Réductions selon le volume :
a) De 0 à 5 000 tonnes — 0,75 $ la tonne
b) De 5 001 à 10 000 tonnes — 1,50 $ la tonne
c) Plus de 10 000 tonnes — 4,00 $ la tonne

Dispositions particulières

Réductions selon le nombre de wagons

a) Pour chaque lot minimal de wagons, il faut que le chargement se fasse à une seule installation et que la facture soit établie pour un seul expéditeur, d'un seul point d'origine à une seule destination
b) Tous les wagons doivent être chargés dans les 24 heures précédant la mise en place, sauf si les méthodes d'exploitation des trains du CN ou de la gare en cause nécessitent ou permettent l'application d'un délai de chargement différent. Les wagons doivent être placés dans la rame de façon qu'aucun d'entre eux n'ait à être déplacé au moment du déchargement à destination
c) Ces réductions s'appliquent aux expéditions, à partir du point d'origine, en wagons-trémies couverts dont le poids brut unitaire est d'au moins 113,398 tonnes, ou 250 000 lb, compte tenu toutefois des dispositions relatives au poids minimal énoncées à l'article 360 du tarif CN/CP W 4310.
d) Pour le déchargement, une période maximale de quatre jours est prévue aux endroits suivants : Neptune Terminals (North Vancouver), Vancouver Wharves Terminal (Vancouver), Fairview Terminal (Prince Rupert) et Valley Camp Limited (Thunder Bay)

Exceptions:

a) Les réductions ne s'appliquent pas aux expéditions à destination d'une voie de transbordement en vue de leur déchargement
b) Elles ne s'appliquent pas non plus aux installations qui ne peuvent accueillir le lot minimal de wagons
c) Les détournements ne sont pas autorisés.
d) Aucun privilège de traitement en route n'est accordé

Réductions selon le volume

a) Les réductions s'appliquent en fonction du taux et du tonnage relatifs à chaque point d'origine, pour la campagne agricole 1989-1990 Les clients qui possèdent plus d'une installation à un même point d'origine peuvent utiliser un tonnage global, comme le prévoit le tarif CN/CP W 4310.
b) Ces réductions s'appliquent aux expéditions prenant naissance sur les lignes du CN, où le poids brut unitaire est d'au moins 113,398 tonnes (250 000 lb).
c) Elles sont calculées uniquement en fonction du tonnage excédant, pour chaque installation, la moyenne annuelle des expéditions pour les trois campagnes agricoles précédentes ; le tonnage minimal est fixé à 25 000 tonnes pour la campagne agricole 1989-1990.
d) Elles ne sont valables que pour les expéditions dont le CN assure l'acheminement complet sur ses propres lignes.

Exceptions

a) Les réductions ne s'appliquent pas aux expéditions en wagons citernes.
b) Elles ne s'appliquent pas aux expéditions avec escales de transformation.
c) Elles ne s'appliquent pas aux expéditions qui sont détournées ou réacheminées à destination, et qui ne bénéficient pas des taux prévus par la LTGO.

Dispositions générales

Le total annuel combiné des réductions selon le nombre de wagons et des réductions selon le volume ne dépassera pas, pour une installation donnée, une somme égale à cinq dollars multipliés par le nombre de tonnes faisant l'objet d'une réduction selon le volume.

Produits visés :
Les grains, plantes et autres produits figurant à l'annexe 1 de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Points d'origine :
Sont ici visés tous les points desservis par les lignes du CN, comme il est établi dans le tarif CN/CP W 4310.

Destination :

ONTARIO	COLOMBIE-BRITANNIQUE
Armstrong	Ridley
Thunder Bay	Prince Rupert
	Vancouver
	North Vancouver

Date d'entrée en vigueur :
Le 1er août 1989.

Référence tarifaire :
Tarif CN/CP W 4310

Contestation :
Toute personne fondée à croire qu'elle sera lésée par une réduction de taux proposée en vertu de l'article 45 peut, dans les trente jours suivant la parution de l'avis public, demander à l'Office l'autorisation d'en appeler. La demande doit être envoyée à :

Madame Suzanne Clément
Secrétaire
Office national des transports
OTTAWA
K1A 0N9

Une copie doit également être envoyée à :

Maître S.A. Cantin
Avocat général
Services juridiques
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
C.P. 8100
MONTRÉAL
H3C 3N4



Une nouvelle tradition à Picard?



Le 22 décembre dernier, le personnel enseignant de l'École J.H. Picard a servi le repas de Noël aux étudiants à la cafétéria de l'école. On aperçoit ici M. François Lizaire servant le dessert à un groupe d'étudiants.
(Photo: Pierre Brault)



M. Léonard E. Rousseau, directeur de l'École J.H. Picard, a donné l'exemple en servant les étudiants et en desservant les tables après le repas, fort apprécié par tous les étudiants. La nourriture typique du temps des Fêtes était à l'honneur.
(Photo: Pierre Brault)

• *À vos plumes*

Le Comité de révision du programme d'aide au transport des céréales fourragères sollicite des mémoires

OTTAWA - Le comité fédéral de révision du Programme d'aide au transport des céréales fourragères a annoncé qu'il est maintenant en mesure d'étudier les mémoires qu'on lui présentera.

Le but principal du comité est de déterminer les meilleures façons de fournir une aide permanente aux industries et aux régions touchées par le Programme d'aide au transport des céréales fourragères. Le comité a été établi par M. Charles Mayer, ministre d'État aux Céréales et oléagineux, en septembre 1988: il a pour mandat d'examiner les objectifs et de définir les orientations possibles du programme. Le comité doit présenter son rapport d'ici à mars 1989.

Des consultations avec les groupes de producteurs et d'autres personnes touchées par le Programme d'aide au transport des céréales fourragères pourront avoir lieu après l'étude des mémoires.

Le comité se compose de six personnes: quatre représentants des producteurs et deux membres représentant respectivement Agriculture Canada et l'Office des provendes du Canada.

Le président du comité est M. Dan Fenety, directeur général, Priorités et stratégies, à la Direction générale des céréales et des oléagineux d'Agriculture Canada. Les autres membres sont MM. Guy René de Cotret, de l'Office des provendes du Canada, Peter Bunnett, du Nouveau-Brunswick, Lloyd Evans, de la Nouvelle-Écosse, Mario Dumais, du Québec et Art Kasdorf, de la Colombie-Britannique.

Les mémoires présentés au comité doivent être envoyés, accompagnés d'un sommaire, à M. Dan Fenety, Direction des priorités et des stratégies, Direction générale des céréales et des oléagineux, Agriculture Canada, Immeuble Sir John Carling, 930, avenue Carling, pièce 671, Ottawa K1A 0C5, avant le 15 janvier 1989.

Carrières et professions

• *C'est l'aspect social qui prime et non le travail*

Souper de Noël des coiffeuses de Saint-Paul



MARTINE TREMBLAY

SAINT-PAUL - Comme à chaque année depuis 8 ans, Lucette Labrie, une coiffeuse de Saint-Paul, a organisé un souper-rencontre pour les coiffeuses de Saint-Paul, le 7 décembre dernier.

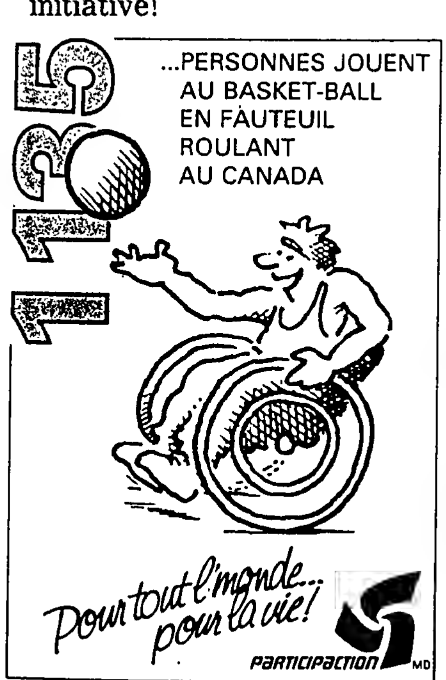
Vingt coiffeuses se sont donc rencontrées au restaurant grec «Le Corfou» pour déguster les spécialités de la maison, se raconter des faits cocasses se produisant au travail et bien sûr, pour s'échanger des cadeaux de Noël. Ceux-ci, pour la plupart, représentent des petits gadgets inhabituels.

Pourquoi organiser une rencontre entre «compétitrices»? Mlle Labrie mentionne que la compétition n'a pas sa place pour une telle rencontre. C'est l'aspect social qui prime et non le travail. C'est une bonne occasion de briser la glace et de connaître les nouvelles venues. Ainsi, il est plus facile par la suite de s'échanger des produits et des «p'tits trucs» du métier. Comme on dit, plus il y a de monde, plus on s'amuse...!

Car on s'est vraiment amusé ce soir-là, que ce soit en cassant la vaisselle après le repas (tradition grecque), ou en buvant le célèbre «ouzo» (digestif grec), ou encore en dansant avec les propriétaires Vicky et Georges Milanos.

Dans tout cela, le travail de Mlle Labrie consiste à décider d'une date et du menu avec les propriétaires du restaurant, de faire des appels téléphoniques auprès des coiffeuses de Saint-Paul, d'animer la soirée et de distribuer les cadeaux. Elle s'occupe aussi de payer les additions. Quelquefois, elle dessert même les tables pour se rendre utile. En fait, elle n'arrête jamais.

Lucette, bravo pour ton initiative!



Carrières et professions

Le journal «La Boîte à Nouvelles»
est à la recherche d'un(e)

Journaliste débutant(e)

Les exigences:
- Avoir complété une 12e année
- Connaître le français parlé et écrit
- Savoir l'anglais parlé
- La connaissance de la dactylographie de base (obligatoire)
- Être une personne dynamique, sociable et déterminée

Salaire: 7,50 $/h, 40 heures semaine.

Lieu: Cochrane (Ontario)

Date d'entrée en fonction: Janvier 1989

Envoyer votre curriculum vitae **le plus tôt possible** à l'attention de:
Madeleine Houde
La Boîte à Nouvelles
C.P. 1268
665, rue Synagogue
Iroquois Falls (Ontario) P0K 1G0
Tél.: (705) 232-5222



Faculté Saint-Jean University of Alberta

Le Centre de documentation pédagogique de la Faculté Saint-Jean sollicite des candidatures au poste de:

BIBLIO-TECHNICIEN(NE)

Qualifications:
- Diplôme de biblio-technicien(ne)
  OU
  Minimum de 2 ans d'expérience en bibliothèque
- Bonne connaissance du français et de l'anglais

Entrée en fonction: Immédiatement

Traitement: De $1421/mois à $1785/mois selon les qualifications et l'expérience

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à:

S. Landry
Faculté Saint-Jean
8406 - 91e Rue
Edmonton, Alberta
T6C 4G9

L'Université de l'Alberta adhère activement au principe d'équité en matière d'emploi. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.



est à la recherche

d'un(e) agent(e) de développement communautaire

FONCTIONS PRINCIPALES:
- Assurer un contact efficace entre l'A.C.F.A. régionale et les différents organismes régionaux et les autres bureaux de l'A.C.F.A.
- Informer et sensibiliser les membres de la régionale sur les droits des francophones.
- Travailler avec les organismes et institutions francophones de la région.
- Encourager, appuyer et promouvoir des initiatives d'organisation et de participation aux fins de développement global de la communauté.
- Aider les différents comités de la régionale à s'organiser.
- Assurer la réalisation de la programmation avec l'aide des membres de l'Exécutif et des membres des comités.
- Aider les bénévoles dans l'identification des besoins de la région et le choix d'orientations et de solutions relatives aux obstacles et aux causes de fond.
- Aider les bénévoles de la communauté à développer et à maintenir des contacts avec des personnes ressources.
- Voir au bon fonctionnement du bureau.

QUALITÉS REQUISES:
- Connaissance de la langue française et de la langue anglaise écrites et parlées.
- Capacité de travailler en équipe
- Expérience en animation, administration et planification
- Flexibilité au niveau de l'horaire de travail
- Diplôme universitaire en sciences humaines ou expérience équivalente.
- Capacité de diriger le personnel et d'assumer les responsabilités inhérentes.
- Connaissances de la communauté francophone de Calgary

SALAIRE: selon compétences

BÉNÉFICES MARGINAUX: selon les normes de l'A.C.F.A. provinciale.

DATE LIMITE POUR RECEVOIR LES CURRICULUM VITAE: le 27 janvier 1988

ENTRÉE EN FONCTION: le 13 février 1988

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

Madame Claire Dorion Chapman
Agente de développement communautaire
A.C.F.A. régionale de Calgary
305, 902 - 11e Avenue Sud-Ouest
Calgary, Alberta
T2R 0E7



A.C.F.A. régionale de Centralta

est à la recherche d'un(e)

Agent(e) de développement communautaire

DESCRIPTION:
Le ou la candidat(e) travaillera sous la direction du comité exécutif de la régionale Centralta et son travail consistera à:
- La mise en oeuvre et la coordination de la programmation régionale dont les thèmes majeurs sont l'éducation, la jeunesse et la culture.
- Travailler avec la communauté, afin d'identifier ses ressources, ses intérêts et ses besoins.
- Faciliter les initiatives bénévoles.
- Promouvoir l'association.
- Administrer le bureau régional.
- S'occuper du démarchage politique.

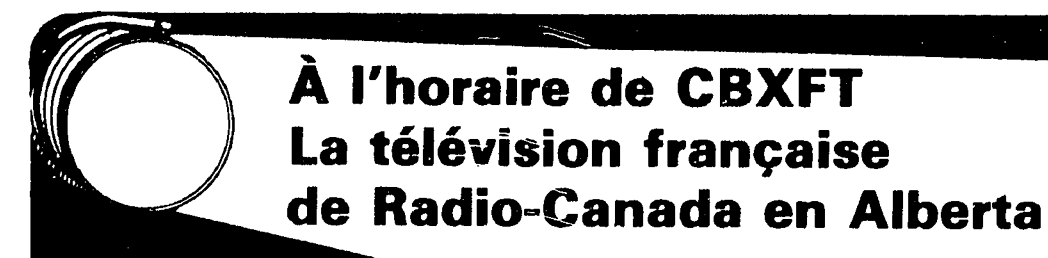
EXIGENCES:
- Bien maîtriser les 2 langues officielles
- Posséder des atouts en relations publiques
- Avoir beaucoup de détermination et d'initiative

ENDROIT:
La régionale Centralta comprend, entre autres, la ville de Saint-Albert et ses villages environnants. Le siège social est situé à Legal.

SALAIRE ET AVANTAGES:
- Le salaire est à déterminer selon l'expérience.
- Un logement est disponible.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 19 janvier 1989** à:

Monsieur Guy Nobert
C.P.37
Site 210, R.R.2
Saint-Albert (Alberta)
T8N 1M9





Du samedi 7 janvier au vendredi 13 janvier

Samedi

17h00 **LA COURSE DES AMÉRIQUES**
18h00 **LA SOIRÉE DU HOCKEY:** Boston à Toronto
20h30 **L'AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE**
21h00 **SAMEDI DE RIRE.** Invité: Marcel Racine
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h20 **LES NOUVELLES DU SPORT**
22h30 **TÉLÉ-SÉLECTION: Les yeux bandés.**

Dimanche

17h00 **SECOND REGARD**
18h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
18h02 **CE SOIR: CETTE SEMAINE**
18h30 **L'HEURE DISNEY**
19h30 **L'AUTOBUS DU SHOWBUSINESS.** Inv.: Yves Duteil, Alain Lamontagne et Véronique Béliveau.
20h30 **LES BEAUX DIMANCHES: Le sommet de l'avenir**
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h20 **LES NOUVELLES DU SPORT**
22h40 **CINÉ-CLUB: L'illusionniste**

Lundi

17h00 **LES BELLES HISTOIRES DES PAYS D'EN HAUT**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **DÉCOUVERTE**
19h00 **MA TANTE ALICE**
19h30 **ROBERT ET CIE**
20h00 **DES DAMES DE COEUR.** Jean-Paul et Roger font le bilan de leur vie sentimentale.
21h00 **LA LOI DE LOS ANGELES**
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h20 **LE POINT**
22h55 **CINÉMA: Sa majesté Douglas**
00h40 **CINÉMA: La poule mouillée**

Mardi

17h00 **LES INSOLENCES D'UNE CAMÉRA**
17h30 **GRAND AIR**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **CE SOIR MAGAZINE**
19h00 **STAR D'UN SOIR**
20h00 **L'HÉRITAGE.** Stéphanie et Siegfried parlent de Julie.
21h00 **DALLAS**
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h30 **LE POINT**
23h00 **CINÉMA: Pain, amour et jalousie**

Mercredi

17h00 **L'HEURE DISNEY**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **GÉNIES EN HERBE.** L'école St-Francis Xavier d'Edmonton rencontre l'école J.H. Picard d'Edmonton.
19h00 **LASER 33-45**
20h00 **LE GRAND REMOUS.** Jean-Marie a refusé d'accompagner son père au chantier.
20h30 **JEUX DE SOCIÉTÉ.** Début: la première journée de travail d'Elise à la Société nationale de tourisme ne se passe pas comme elle l'aurait souhaité.
21h00 **ACTUEL**
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h30 **LE POINT**
23h00 **CINÉMA: Une belle tigresse**

Jeudi

17h00 **LES INSOLENCES D'UNE CAMÉRA**
17h30 **À PREMIÈRE VUE.**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **L'AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE**
19h00 **BONJOUR DOCTEUR**
19h30 **COMMENT ÇA VA?**
20h00 **LANCE ET COMPTE.** Le National affronte les Flyers; la partie sera difficile et Pierre Lambert n'est pas épargné.
21h00 **DÉMOCRATIES.** Début: documentaires explorant les mécanismes qui déterminent les rapports gouvernant/gouvernés dans divers pays.
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h30 **LE POINT**
23h00 **CINÉMA: À l'Ouest rien de nouveau**

Vendredi

17h00 **DU TAC AU TAC**
17h30 **À PLEIN TEMPS**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **VIDÉO-CLUB**
19h00 **LE TEMPS D'UNE PAIX**
19h30 **LA COUR EN DIRECT.**
20h00 **LES GRANDS FILMS: Mon cousin américain.** Comédie réalisée par Sandy Wilson. Une fillette de 12 ans, qui habite avec ses parents dans la vallée de l'Okanagan, voit venir les vacances d'été avec morosité. L'arrivée innattendue d'un cousin américain plus vieux qu'elle va donner une autre tournure à ses vacances (Can.85)
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h30 **LE POINT**
23h00 **À PREMIÈRE VUE.**
23h30 **CINÉMA: Le seuil**

Pour Vous AVANT TOUT



La première journée de travail d'Élise (Hélène Mercier) nous permettra de découvrir l'univers du nouveau téléroman de Radio-Canada

Jeux de Société

qui débute le mercredi 11 janvier à 20 h 30.

LE SOMMET DE L'AVENIR

Les Beaux Dimanches

dimanche 8 janvier 1989, 20 h 30

Dans une économie chaque jour plus étroitement reliée aux grands courants et ensembles internationaux, le Québec et le Canada font face à des défis nouveaux, complexes et exigeants. En collaboration avec le journal Les Affaires, Radio-Canada a réuni cinq de nos plus influents dirigeants d'entreprise qui commenteront notre avenir.

JEUX DE SOCIÉTÉ

DÉBUT: mercredi 11 janvier 1989, 20 h 30

Si la plupart des téléromans sont axés sur la famille, **Jeux de société** sera fort différent puisqu'il évoluera autour d'un grand bureau, la Société nationale de tourisme, des hommes et des femmes qui y travaillent, des tensions et des passions qui ne manqueront pas de naître en eux.

DÉMOCRATIES

DÉBUT: jeudi 12 janvier 1989, 21 h 00

Démocraties, c'est l'histoire de ce combat, vieux de plus de 2 500 ans, dont l'objectif est la justice pour tous dans le respect de la liberté de chacun. **Démocraties**, une série de 10 émissions remarquables, animée par le journaliste canadien de réputation internationale, Patrick Watson, avec la participation de Robert Guy Scully. Le premier document est intitulé «Les Berceaux de la démocratie».

MON COUSIN AMÉRICAIN

vendredi 13 janvier 1989, 20 h 00

La remarquable histoire de «Mon Cousin américain», réalisée en 1985 par Sandy Wilson, triomphait au printemps 1986 en remportant six prix Génies.

On y raconte l'histoire de Sandy, une fillette de douze ans qui appréhende ses vacances d'été dans la Vallée de l'Okanagan qu'elle habite avec ses parents. Mais l'arrivée inattendue d'un arrogant cousin américain au volant d'une rutilante décapotable rouge donnera un tout autre allure à ces vacances.

Bloc-Notes

Écrivez au journal afin de faire part de la tenue d'événements à buts non-lucratifs se déroulant dans votre communauté.

Le **BLOC-NOTES** est une chronique à la disposition de tout organisme voulant **annoncer un événement sans but lucratif** (sans frais d'admission), comme exemple: réunions hebdomadaire, mensuelle et annuelle, expositions culturelles, rencontres de clubs sociaux, etc. Ce service est **GRATUIT.** L'information pertinente devra nous être envoyée **au moins 15 jours avant** la date de l'événement prévu. L'heure de tombée est **le jeudi à 16 heures.** Vous pouvez aussi vous adresser à votre agent communautaire régional de l'A.C.F.A. qui se fera un plaisir de vous aider.

Saint-Paul

RÉUNION mensuelle du Comité du musée historique de St-Paul le 3e lundi de chaque mois.

Le 5 à 7 - Est-ce que ce titre vous dit quelque chose? Oui, non! Je vous explique illico: c'est tout simplement une rencontre amicale, se tenant tous les vendredis, et vous l'avez deviné, de 17h à 19h. Vous retrouverez une ambiance relaxante, agrémentée de musique francophone et d'un petit goûter. C'est une idée originale d'Éric Lambotte, et rendue réalisable grâce à la collaboration de l'A.C.F.A. de St-Paul. C'est donc un rendez-vous à inclure à votre agenda, pour jaser de tout et de rien, à la salle des pionniers du Centre Culturel.

Bienvenue à tous et à toutes!

Edmonton

ENTRE FEMMES, un groupe francophone qui t'offre des rencontres et des activités éducatives séparées pour tes enfants! Le vendredi matin de 09:30 à 11:30 à la salle 110 de l'école Saint-Thomas d'Aquin. INTÉRESSÉE? Viens, on t'attend! (Si tu n'as pas d'auto, appelle quand même, on verra comment on peut t'aider!) On aime se rencontrer pour jaser, se renseigner, connaître de nouvelles amies et avoir une vie francophone plus riche. Si tu veux en savoir davantage au sujet de notre groupe et des activités pour les enfants, appelle ROSEMARIE au 465-3618 ou CHRISTIANE au 466-5012. Le groupe ENTRE FEMMES est subventionné par le Secrétariat d'État, que nous tenons à remercier, ainsi que l'Éducation permanente de la Faculté Saint-Jean et l'administration de l'école Saint-Thomas d'Aquin.

(89-05-01)

Le 9 janvier aura lieu l'Assemblée générale des Chevaliers de Colomb au Centre des Chevaliers (10140 - 119 rue). Débute à 19h30 et pour info: Hector au 470-0882.

(01-13)

Rencontre du mois des Jeunes Entrepreneurs Francophones (JEF) le 11 janvier à 19h30 au Centre 82. Pour info: Paul au 465-0215.

(01-13)

«Échange de Cartes d'Affaires» le 18 janvier de 17h00 à 19h30. Lieu à déterminer. Pour info: Richard au 423-5547.

(01-20)

Assemblée de l'Exécutif des Chevaliers de Colomb au Centre des Chevaliers (10140- 119 rue). Le 23 janvier à 19h30 et pour info: Hector au 470-0882.

(01-20)

Réunion du Conseil Exécutif de FJA à Edmonton le 28 janvier. Pour info: Pierre au 469-1344.

(02-02)

Immigrants francophones, Néo-Canadiens, Attention: Que vous appeliez au nom de votre association ethnoculturelle ou que vous appeliez à titre individuel, en tant que membre de la francophonie mondiale, la section régionale d'Edmonton de l'Association Canadienne-Française de l'Alberta est très intéressé à vous entendre. Demander Evelyne au 469-4401.

COURS PRÉNATALS en français, le Comité Femmes de l'A.C.F.A régionale d'Edmonton, en collaboration avec l'Éducation permanente, offrira des cours prénatals en français à partir du mois de février 1989. Pour info.: 469-4401.

(02 03)

Calgary

RENDEZ-VOUS À L'ÉVENTAIL... des services en français, le samedi 14 janvier 1989 de 13h à 16h Au centre de l'Éducation permanente (332- 6e Avenue S.E. (AVC). Venez rencontrer personnellement les représentants des différents organismes, des services gouvernementaux et des entreprises privées. Pour distraire les enfants accompagnant les parents, nous présenterons de 14h à 15h, à l'auditorium de l'Alberta Vocational Centre la pièce «Pierre et le loup» (mimée avec narration) L'entrée est libre.

(01-20)

L'A.C.F.A. régionale ouvre grandes ses portes à ses membres, aux bénévoles, aux francophones et francophiles de Calgary le 21 janvier prochain de 13:00 à 16:00. Profitez de l'occasion pour venir rencontrer les membres du Conseil d'administration, les employés, ainsi que les bénévoles de différents comités de l'A.C.F.A. Ça bouge à l'A.C.F.A. Venez nous voir! #local 305, 902 - 11e Avenue S.O., tél.: 228-4095. Bienvenue à tous et à toutes!

(01 13)

AIMEZ-VOUS LES DÉBATS? Si oui, nous avons quelque chose pour vous. La société des débats de l'école Memorial Senior High school de Calgary est à la recherche d'une soixantaine de juges bilingues et bénévoles, disponibles lors de la JOURNÉE DES DÉBATS, le 11 février 1989. Pour être juge, il faut être bilingue et disponible le 11 février 1989. Une session de formation sera offerte aux nouveaux juges. Pour vous inscrire et pour plus d'informations, communiquer avec l'A.C.F.A. régionale de Calgary au 228-4095.

(02 03)

Moi... je lis, «LE FRANCO»

Les petites annonces

Dans le but de vous offrir un meilleur service, «Le Franco» vous offre une chronique de petites annonces.

Tarifs: 4 $ pour 25 mots ou moins pour 1 semaine; 7 $ pour 25 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 25 mots: 10 ¢ de plus par mot. Annonces encadrées: ajouter 2,50 $ pour l'encadrement.

Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau **avant le lundi matin**. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. «Le Franco» n'acceptera aucune annulation **à compter du lundi midi.** Par contre, toute annulation de petite annonce pourra être faite par téléphone en composant le **423-5672. N.B.:** Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Veuillez faire votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:

Le Franco et poster le tout à: #201, 10008, 109e Rue, Edmonton (Alberta), T5J 1M4

Edmonton

LE CENTRE D'EXPÉRIENCE PRÉSCOLAIRE est à la recherche d'un(e) éducateur(trice) à plein temps. S'adresser à Mme Ginette Allaire au 465-7651.

(13-01)

La commission scolaire Thibault R.C.P. #35 accepte des applications pour **technicienne de bibliothèque.** Préférence sera donnée aux candidats bilingues. Pour inf.: 939-3060. Envoyer votre demande à: M. Ben Wigger, C.P. 600, Morinville, Alberta, T0G 1P0

COUPON D'ABONNEMENT au journal



Le Franco
201, 10008 - 109e rue
Edmonton, Alta.
T5J 1M4

Tarifs:
1 an............... 15.00$
2 ans.............. 25.00$

Moi, je m'abonne!

Découpez et remplissez ce coupon et faites-le parvenir à l'adresse ci-dessus avec votre chèque ou mandat-poste rédigé à l'ordre du Franco. (En lettres moulées S.V.P.)

S.V.P. Ne pas faire parvenir d'argent comptant par la poste.

Nom: ______

Prénom: ______

Appartement: ____ n° et rue: ______

ou casier postal: ______ Ville: ______

Province: ______ Code postal: ___ ___

n° de téléphone: ___ ___ ____

Montant inclus: $ ____.__

N.B.: Les membres de l'A.C.F.A. reçoivent un abonnement **GRATUIT** au Franco
Adressez-vous au bureau de votre A.C.F.A. régionale pour devenir membre.



Office national des transports du Canada — National Transportation Agency of Canada

AVIS DE DEMANDE

Dossier no M 4895-J45-4
Rôle no 88712

DATE: le 26 décembre 1988

JETALL HOLDINGS CORPORATION - DEMANDE EN VUE DE MODIFIER LA LICENCE NO. 880012

Sous le couvert de la licence no. 880012, Jetall Holdings Corporation de Mississauga (Ontario) est autorisée à exploiter un service international à la demande (affrètement) de la classe 9-4 au moyen d'aéronefs des groupes B, C et E.

Le licencié demande maintenant l'autorisation d'utiliser également des aéronefs à voiture fixe du groupe G.

Une collectivité, une personne ou tout autre organisme peut intervenir pour appuyer ladite demande, s'y opposer ou en réclamer la modification en conformité avec les Règles générales de l'Office nationale des transports. L'intervention, s'il y a lieu, sera déposée au plus tard le **25 janvier 1989**, et une copie en sera signifiée au même moment au demandeur. Conformément à l'article 13 des Règles générales de l'Office national des transports, le dépôt d'un document est réalisé lorsque celui-ci **a été reçu** par l'Office au plus tard à la date limite énoncée dans l'avis public pour le dépôt des interventions. La seule exception à cette règle a lieu lorsqu'un document est envoyé par poste certifiée; son dépôt est toutefois acceptable si la date d'oblitération du document ne dépasse pas la date limite énoncée dans l'avis public pour le dépôt des interventions. Dès que la signification de l'intervention a été faite, une preuve de signification, que l'Office juge acceptable, sera déposée auprès de celui-ci.

Si on en fait la demande à l'Office, on peut obtenir plus de détails de la demande et des instructions relatives au dépôt d'une intervention en accord avec les Règles générales de l'Office national des transports. Les demandes de prorogation de délai pour déposer une intervention ne seront accordées par l'Office que dans des circonstances exceptionnelles. Toute demande à l'Office devra être déposée en la remettant au Secrétaire en main propre ou en l'envoyant par messager à l'Office national des transports, 15, rue Eddy, Hull (Québec), par poste certifiée à l'Office national des transports, Ottawa (Ontario), K1A 0N9, par télex (no 053-4254/053-3615) ou par télécopieur (no 819-997-6727).

Si des informations additionnelles sont requises, on peut communiquer avec la soussignée ou Gordon Kritsch au (819) 997-6226.

C. Beauparlant
pour W. Mercer, directeur
Services et accords aériens internationaux
Direction générale de l'entrée sur le marché et de l'analyse du marché
Office national des transports

Canada

• MFC de Saint-Paul

On y accueille trois nouveaux membres

SYLVIE DASSYLVA

SAINT-PAUL - Le Mouvement des Femmes Chrétiennes (MFC) de Saint-Paul est des plus actifs. À preuve, environ 25 membres étaient présents à la réunion du 8 décembre dernier, sous la présidence de Madame Angélina Pelchat. M. l'abbé Tanguay, l'aumônier, et Madame Lorraine Hétu, secrétaire participaient aussi à cette réunion.

Le MFC a, au cours de cette réunion, accueilli trois nouvelles venues. Ce sont: Mesdames Anita Kabyn, Sylvie Brousseau et Adèle Dallaire-Hétu.

Mentionnons que les membres du MFC s'efforcent d'aider les familles, la paroisse et, par le fait même en posant des gestes d'action catholique. Elles travaillent en collaboration avec les Évêques et les curés des paroisses. Elles sont très sensibles et compréhensives, face aux besoins de la communauté, tant au point de vue matériel que spirituel. Elles attachent une attention particulière aux moins bien nantis. Leur mot d'ordre est: Voir, Juger, Agir.



PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée).

A.C.

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830 - 96e Rue
Dimanche: 10 h 30

Saint-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10 h

Sainte-Anne
9810 - 165e Rue
Dimanche: 11 h

Saint-Thomas d'Aquin
8760 - 84e Avenue
Samedi: 16 h 30
Dimanche: 09 h 30 et 11 h

Saint-Joachim
9928 - 110e Rue
Samedi: 17 h
Dimanche: 10 h 30
Lundi au vendredi: 17 h

Sainte-Famille à Calgary
1719 - 5e Rue S.O.
Samedi: 17 h
Dimanche: 11 h

Concours d'oeuvres dramatiques radiophoniques À CHFA

À l'occasion de son 40e anniversaire, CHFA, la radio française en Alberta, invite tous les écrivains francophones de la province à participer à son concours d'oeuvres dramatiques radiophoniques.

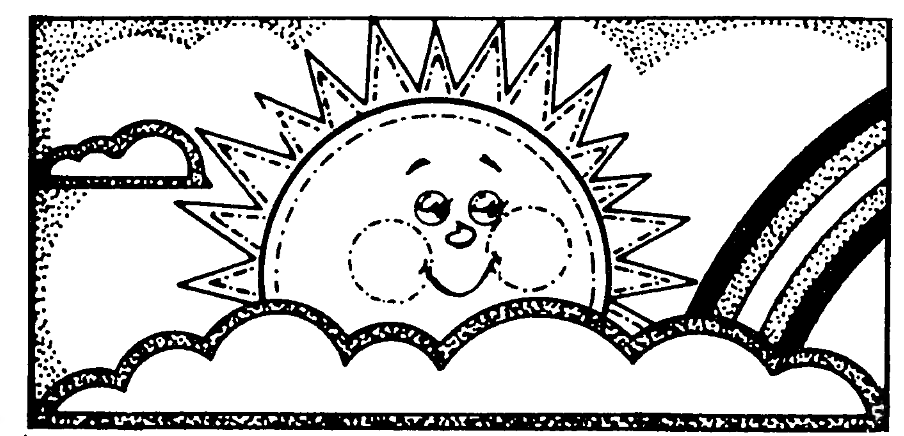
Les oeuvres soumises doivent être inédites, de langue française, d'une durée de soixante minutes ayant de 2 à 4 personnages. Le thème est laissé entièrement à l'imagination de son auteur(e). Tous les traitements sont permis, sauf la comédie musicale.

L'oeuvre primée sera réalisée dans les studios de Radio-Canada en Alberta et sera diffusée au réseau de Radio-Canada en novembre 1989, date anniversaire de la fondation de CHFA. L'auteur(e) recevra un cachet de diffusion d'environ quatre mille dollars.

Les manuscrits doivent être mis à la poste avant le 30 avril 1989.

Les règlements et formulaires de participation peuvent être obtenus auprès de:

Ronald Tremblav
RADIO CANADA/CHFA
#1701, 8830 - 85e Rue
Edmonton, Alberta
T6C 3C3
Téléphone: (403) 468-7827



Les caprices de Dame Nature!

Dame Nature... quelle autre grande dame pourrait se mesurer à elle, quand on sait que:

C'est arrivé un 1er janvier

En 1885, Régina enregistre sa plus basse température: -50°. À la même date, en 1974, elle enregistre sa pression maximale au niveau de la mer: 106,4 kPa. On enregistre également, ce jour-là, la pression maximale au niveau de la mer pour le Canada: 106,76 kPa à Mayo (T. N.-O.)

C'est arrivé un 2 janvier

En 1987, une tempête dévastatrice accompagnée de vents de 117 km/h frappe le Sud de l'île de Vancouver. Maisons et véhicules sont endommagés par les arbres déracinés et l'on compte de nombreuses pannes d'électricité.

C'est arrivé un 3 janvier

En 1912, le hockey se joue dorénavant à l'abri des intempéries. À Victoria, où se dispute la première partie sur glace artificielle au Canada, les Royals de New Westminster défont les Aristocrats de Victoria, 8 à 3. Il fait 1,2° à Victoria, dans l'après-midi.

C'est arrivé un 4 janvier

En 1986, la première de 2 tempêtes en 3 jours frappe le Nouveau-Brunswick. Moncton enregistre 67 cm de neige en 24 h, presque un record. Le 5, 25 cm de plus s'abattent sur la ville. Au plus fort de la tempête, les policiers troquent leurs voitures pour des motoneiges. À Bathurst, les opérateurs de chasse-neige sont en grève; 30 cm de neige encombrent les rues.

C'est arrivé un 5 janvier

En 1956, une période de temps doux exceptionnellement longue apporte des pluies fréquentes pendant 2 semaines en Nouvelle-Écosse. Le mont Uniacke et Ingonish Beach reçoivent plus de 300 mm de pluie.

C'est arrivé un 6 janvier

En 1966, Pincher Creek (Alb.) connaît des changements brusques de température. Le thermomètre indique -24,4° à 7 h, 0,6° à 8 h et -21,7° à 9 h. La température reste stable jusqu'à 15 h puis monte à 2,2° pour le reste de la journée.

C'est arrivé un 7 janvier

En 1969, une vague de froid incroyable débute à Edmonton. La température demeure plusieurs degrés sous 0°F (-17,8°C) pendant 26 jours consécutifs, jusqu'au 2 février. On atteint la température la plus passe le 30: -39,4°.

****

Pour terminer, Dame Nature nous dit:
«Quelles journées!...» Les 23 et 24 janvier 1916, la température à Browning (Montana) chute de 100°F, passant de 44°F (6,7°C) à -56°F (-48,9°C), la plus forte chute de température en 24 h jamais enregistrée aux États-Unis. Le 22 janvier 1943, à Spearfish (Dakota du Sud), la température grimpe de 49°F en 2 minutes, passant de -4°F (-20°C), à 7 h 30 à 45°F (7,2°C) à 7 h 32.

Source: Environnement Canada

• *TV 5: Le second souffle*

Place à TV 5 Canada, à l'Amérique

PHILIPPE BORREL

PARIS - Menacée de disparition il y a quelques mois, TV 5 renaît aujourd'hui en donnant naissance à TV 5 Canada qui émet depuis septembre dernier à destination des foyers nord-américains raccordés au câble.

Conçue pour jouer le rôle de «vitrine» des télévisions européennes de langue française, TV 5 Europe avait eu du mal à s'imposer face à la concurrence anglo-saxonne, mieux armée et plus «grand public».

Elle entre maintenant de plein pied sur le continent nord-américain grâce au consortium de télévision Québec-Canada.

TV 5, c'est, à sa création, l'unique chaîne de télévision francophone réellement européenne. Depuis le 2 janvier 1984, elle est transmise par le satellite ECS I à destination des réseaux câblés d'Europe, sa programmation étant assurée grâce à une sélection des émissions «haut de gamme» des télévisions françaises (TF1, A2, FR3) belge (la RTBF), et suisse (la SSR), toutes membres du GIE Satellimages qui gère la chaîne.

Faute d'une grille homogène, de moyens et d'une véritable politique de promotion, TV 5 Europe n'avait pas trouvé son public: si de 2 millions à l'origine, le nombre de téléspectateurs recevant la chaîne atteignait les 9,5 millions fin 1987, son audience réelle n'excédait guère les 250 000 téléspectateurs. Il ne lui restait donc qu'à disparaître ou trouver un second souffle et une nouvelle image.

Le 31 août dernier, l'aventure nord-américaine commençait au Canada, offrant aux dirigeants de la chaîne une chance de conquérir enfin un large auditoire: les canadiens francophiles.

Forts d'un véritable audit réalisé au printemps, les responsables de TV 5 Europe ont entamé une politique de modernisation. De la grille surtout, avec l'appariton de rendez-vous quotidiens pour fidéliser un public de plus en plus sollicité: des flashs d'informations; un magazine culinaire; une émission sur la mode; une météo européenne et surtout les journaux de TF1 ou d'A2 repris chaque soir en léger différé. Les programmes sont prolongés en soirée, démarrés plus tôt le samedi et le dimanche, et leur promotion à l'étranger est renforcée.

TV 5 s'initie donc enfin au marketing pour élargir une audience, clé de sa survie demain. Car TV 5 ne diffuse pas encore de publicité dont la concurrence anglo-saxonne bénéficie déjà largement.

Son financement était, en effet, assuré jusqu'à aujourd'hui au deux tiers par les ministères français des affaires étrangères, de la culture et de la communication, tous deux à l'orgine du projet et à un tiers par les chaînes associées.

Comment résister dans ces conditions aux télévisions privées britanniques et américaines qui depuis trois ans déjà ont conquis le public câblé européen?

La solution d'avenir ne réside donc pas simplement dans l'augmentation du budget de TV 5 - d'au moins 30 % à la demande de son président Jean Jacques Célérier - mais surtout dans l'ouverture des programmes de la chaîne à la publicité, ouverture d'autant plus intéressante que l'audience n'est plus seulement européenne mais aussi américaine.

La page de l'A.C.F.A.



Gestion des établissements scolaires francophones

DEVONS-NOUS ACCEPTER LE STATU QUO?

L'A.C.F.A. dévoilera d'ici quelques semaines une étude portant sur un régime d'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Cet article définit les droits à l'instruction dans la langue de la minorité.

L'étude a pour but d'apporter des éléments de réponse bien documentés, en tenant compte de la démographie franco-albertaine, aux détenteurs de pouvoirs locaux, aux commissaires d'écoles, aux organismes regroupant les commissaires, aux partis politiques et à tous ceux et celles qui nous demandent toujours **«ce que l'on veut»** (Tell us what you want!) plus de sept ans après que nos premiers ministres se soient entendus sur la définition de ces droits.

Un des chapitres traitera d'un sujet que, soit dit en passant, le Gouvernement de l'Alberta n'a pas eu le cran d'inclure dans la nouvelle **Loi scolaire** ni dans sa politique sur l'enseignement des langues rendue publique le mois dernier. Ce sujet est **le droit à la gestion des établissements scolaires** que la Charte reconnaît à la minorité de langue officielle et dont l'A.C.F.A. a demandé à maintes reprises dans le passé et continue à demander la reconnaissance dans la loi albertaine.

Peu de personnes ou de groupes oeuvrant dans le domaine de l'éducation française en Alberta, y compris l'A.C.F.A., ne se sont prononcés formellement sur **le modèle**, ou sur **les modèles** de gestion scolaire que le gouvernement provincial devrait instituer pour se conformer à la loi constitutionnelle du pays. En effet, seul le gouvernement provincial, non les conseils scolaires, est en mesure de dicter comment se fera la gestion scolaire dans la province.

Le ministre de l'Éducation actuel, monsieur Jim Dinning, a déclaré lors de la conférence de presse où il a annoncé la politique du gouvernement sur l'enseignement des langues que les modèles de gestion prévus dans la nouvelle loi étaient suffisants et que les francophones qui voulaient contrôler les établissement scolaires de la minorité avaient deux choix. Ils pouvaient se porter candidats aux élections scolaires et se faire élire à un conseil scolaire soit public ou séparé: ou ils pouvaient utiliser le mécanisme prévu à **l'article 17** de la nouvelle loi scolaire, soit les **«conseils d'école»** (School Councils) à qui le conseil scolaire peut déléguer certains pouvoirs.

Est-ce que les électeurs franco-albertains désirent le statu quo? Si non, **que veulent-ils?** Veulent-ils avoir la gestion complète de leurs écoles et tout ce que cela implique? Ceci pourrait se faire si le gouvernement acceptait de créer un ou des districts d'écoles françaises sur tout le territoire de la province ou au moins dans certaines régions. Ce ou ces districts devrai(en)t-il(s) être établi(s) sur une base linguistique seulement ou devrait-on prévoir la création de districts d'écoles françaises catholiques et de districts d'écoles non confessionnelles, ou encore de districts regroupant les deux types d'écoles?

Est-ce que l'on doit se contenter d'un modèle de gestion semblable à celui qui existe dans la région de Rivière-la-Paix? Le conseil du petit district d'écoles de Saint-Isidore dont les membres se trouvent tous à être francophones, a décidé en effet d'ouvrir l'école française régionale à Jean-Côté et de la gérer. Ces conseillers qui ont eu l'audace de prendre les choses en main ne sont responsables légalement qu'à leurs électeurs et pour réussir à faire vivre l'école ils doivent compter sur la collaboration des conseils scolaires avoisinants de qui dépendent la majorité des élèves de l'école. C'est une solution qui peut marcher assez bien si **tous** les conseils scolaires offrent leur entière collaboration et sont prêts à payer la note, c'est-à-dire, tous les frais qui ne sont pas couverts par les subventions gouvernementales accordées directement au conseil scolaire qui gère l'école en son nom et en celui des autres conseils. Une lacune majeure de cette solution est que seuls les électeurs du district d'écoles hôte peuvent élire les conseillers scolaires. Ceux-ci peuvent bien déléguer la plupart des pouvoirs que leur confère la loi à un comité de parents ou permettre leur participation aux décisions, mais cela est **facultatif** et cette délégation ou cette participation peut être révoquée en tout temps. **Il ne faut pas oublier que le pouvoir de dépenser dépend du pouvoir qu'on a de prélever des taxes ou des impôts.**

Le gouvernement semble favoriser le regroupement des élèves francophones d'une région (i.e. Edmonton) dans une ou des écoles administrées par le conseil scolaire qui veut bien s'en charger. Quand on sait que ce conseil scolaire, parce qu'il sera dans la plupart des cas composé de conseillers anglophones, peut-on s'attendre à ce qu'ils comprennent bien les besoins et les aspirations des parents? Un principe élémentaire de sociologie veut que les membres d'une communauté soient les mieux habilités à trouver les moyens pour assurer le développement de leur communauté et l'épanouissement de leur culture et leur langue.

Plusieurs autres modèles de gestion scolaire existent ou sont présentement proposés pour les minorités francophones et anglophones du Canada. L'étude de l'A.C.F.A. fera état de ces modèles, les décrira pour nous et nous dira s'ils peuvent être adoptés en Alberta. Elle ne pourra pas cependant répondre à la question que **toutes les communautés** francophones de la province doivent se poser dès maintenant: quel modèle de gestion pour nos établissements scolaires francophones préfère-t-on dans notre ville ou dans notre région ou encore partout ailleurs dans la province?

Nous invitons les A.C.F.A. régionales, les comités ou sociétés de parents, les enseignants, enfin tous ceux et celles qui ont à coeur l'avenir de l'éducation française en Alberta de réfléchir à la question et de tenter d'y répondre. Il en va de l'avenir de nos enfants et donc de la francophonie albertaine. C'est à nous tous d'y voir que nous ayions ou non présentement des enfants d'âge scolaire.

Notre gouvernement sera peut-être forcé par la Cour suprême du Canada d'ici les prochains douze à quinze mois de respecter la Charte à ce sujet. Serons-nous prêts à lui dire ce que nous voulons?

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions à ce sujet. Nous tenterons du mieux que nous le pourrons de vous aider.

Bonne réflexion!

Jean-Claude Giguère
Directeur
Bureau de l'éducation

Nous invitons les lecteurs à se procurer et lire le document «Language Education Policy for Alberta». Vous pouvez l'obtenir par l'entremise de votre conseil scolaire ou encore en écrivant à la Direction des communications, ministère de l'Éducation de l'Alberta, 11160 avenue Jasper, Edmonton (Alberta) T5K 0L2.